

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 30 juin 2011, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n^o 21 du mercredi 15 juin 2011 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbaux des séances du 24 mars 2011 et du 5 mai 2011.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) M. Michele Francesco Giovanni Bernardo Neri, 1952, ressortissant italien.
 - b) M. Shpetim Muja, 1992, ressortissant kosovar.
 - c) M. Antonino Jean-Willy Pellegrino, 1985, ressortissant français.
 - d) M. Lucien Bergher, 1968, ressortissant français.
 - e) M. Abdullah Ajdini, 1976, et ses enfants, Alina, 2008, et Luan, 2010, ressortissants serbes.
 - f) Mme et M. Palmira et Paulo Jorge Conceicao, 1970 et 1968, et leurs enfants Silvio, 1994, Lisa, 2001, et Emma, 2001, ressortissants portugais.
 - g) Mme et M. Simuna Ristic Strganac et Mario Strganac, 1970 et 1966, et leurs enfants David, 1998, et Ivan, 2001, ressortissants croates.
6. Réponse à la question écrite intitulée "Quel avenir pour l'éclairage public ?" (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée "A propos du plan de zones" (Passage).
8. Réponse à la question écrite intitulée "Qualité et contrôle de l'eau potable" (M. Frédéric Caillet).
9. Réponse à la question écrite intitulée "Quel bilan pour le poste d'urbaniste municipal ?" (Passage).
10. Traitement de la motion intitulée "Renégocier le permis de construire délivré pour la construction d'un magasin LIDL sur le site de l'ancienne usine LANG à la rue Achille-Merguin" (PS).
11. Traitement de la motion intitulée "L'énergie nucléaire, non merci" (PS).
12. Approuver une participation de CHF 113'333.-- pour l'engagement d'un mandataire unique en charge de la politique énergétique des communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy, durant 4 ans.
13. Approuver un crédit de CHF 168'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations techniques pour la conservation des biens culturels du Musée de l'Hôtel-Dieu.
14. Approuver un crédit spécial de CHF 647'150.--, à couvrir par voie d'emprunt, lié à :
 - La contribution de la Municipalité de Porrentruy aux frais de viabilisation fondamentale liés à la réalisation du plan spécial Esplanade.
 - Divers travaux d'aménagement routier et de canalisations à réaliser parallèlement ou consécutivement à la construction d'Esplanade.
15. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2010.
 - a. Accepter les comptes de l'Administration communale 2010.
16. Divers.

M. Didier Nicoulin, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Marcel Meyer - remplacé par Mme Isabelle Mioche Henry.
M. Charles Freléchoux - remplacé par M. Ricardo Roso.
M. Xavier Frainier - pas remplacé.
Mme Corinne Zwahlen - pas remplacée.

Sont excusés pour le PS :

Mme Elisabeth Crevoisier Cerf - remplacée par Mme Margaux Häni.
M. Carlo Caronni - remplacé par Mme Corinne Laissue.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Victor Giordano - remplacé par M. Pascal Henzelin.
M. Nicolas Babey - pas remplacé.

Est excusé pour le groupe Passage :

Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Philippe Berthoud.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Danièle Chariatte, Margaux Häni, Corinne Laissue, Irène Merçay, Isabelle Mioche Henry, Aline Nicoulin, Anne Roy.
MM. Jean-Luc Baierlé, Laurent Barotte, Stéphane Berdat, Philippe Berthoud, Fabrice Briot, Gérard Brunner, Frédéric Caillet, Pierre-Alain Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Ronald Cramatte, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Marcel Godinat, Michel Hauser, Pascal Henzelin, Hugues Leuenberger, Didier Nicoulin, Jean-Luc Plumey, Patrick Raval, Ricardo Roso, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Joseph Thierrin, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, François Laville, Julien Loichat, Eric Pineau, Claude Rebetez, Patrick Riat, Thomas Schaffter, Gabriel Voiroi, André Kubler, secrétaire municipal, M. François Biedermann, caissier municipal.

M. le Président : J'ai le plaisir d'ouvrir la quatrième séance de l'année 2011. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Mes salutations vont également à Monsieur le Maire, à Messieurs les Conseillers municipaux, à M. André Kubler, secrétaire municipal, à M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville, à M. François Biedermann, caissier communal, à la presse et au public.

L'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : M. Hugues Leuenberger et M. Michel Saner.

Ordre du jour

M. Le Président : Avant de vous demander d'accepter l'ordre du jour, je vous informe que le point traitant du rapport de gestion de l'administration communale qui est toujours traité avec les comptes a été volontairement reporté à la séance du mois de septembre. De plus, ce point de l'ordre du jour sera accompagné par un nouveau point intitulé "détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés". C'est pour des raisons évidentes de temps que ces deux points ont été reportés à la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président : Suite à la démission de M. André Ferlin, M. Pascal Henzelin devient Conseiller de ville suppléant.

Etant donné que M. Giorgio Orlandi n'a pas souhaité siéger en tant que Conseiller de ville suppléant, Mme Corinne Laissue devient suppléante.

Je souhaite la bienvenue à ces deux personnes.

2. Procès-verbaux des séances du 24 mars 2011 et du 5 mai 2011.

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente.

Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal

M. le Président : Pour ce point, je cède la parole aux représentants du Conseil municipal pour nous donner quelques informations sur les dossiers importants de la Commune. Je vous rappelle que la durée des interventions ne devra pas excéder 10 minutes et qu'il n'y aura pas de débat sur les différents objets abordés.

M. Thomas Schaffter : Je vous informe que le Conseil municipal a décidé de confier deux mandats dans le cadre du projet de rénovation ou de construction d'une nouvelle patinoire à Porrentruy, ainsi que de la réfection de la piscine municipale.

Cette décision fait suite aux différents échanges qui ont eu lieu ces dernières semaines entre les partenaires concernés, à savoir le SIDP, le Canton du Jura, la Commune de Porrentruy et les utilisateurs de cette infrastructure.

Le Conseil municipal a confié un premier mandat au Bureau Sironi pour l'élaboration d'un avant-projet prévoyant une réhabilitation plus ambitieuse que la simple rénovation de la patinoire sur son site actuel. Un deuxième mandat a été confirmé aux investisseurs CI-Privé, qui travailleront désormais sous le nom de la société Esplanade que vous connaissez tous et dont nous aurons à traiter indirectement un autre projet ce soir. Ces investisseurs ont pour objectif de présenter un avant-projet de nouvelle patinoire sur le plan spécial du Voyerboeuf, dans le versant TCA de cette zone tout en proposant une solution pour la réaffectation de la patinoire actuelle, dans une perspective de partenariat public-privé notamment.

Tous deux ont reçu ces derniers jours le cadre financier qui a été prédéterminé, sans décision définitive, entre les différents partenaires; pour rappel une enveloppe de l'ordre de 16 millions pour la patinoire et plus de 3 millions pour la piscine a été évoquée dans un schéma de financement classique, mais il est évident que ces montants d'investissement peuvent encore évoluer en fonction du montage financier.

Tout comme un cahier des charges identique aux deux bureaux, à savoir la création de quelque 500 places assises supplémentaires à la configuration actuelle, soit un objectif de 1700 à 1800 places assises, pour une capacité de 4000 places au total, pour la future patinoire. Autre élément important, la mise à disposition d'une deuxième surface de glace, de plus petite dimension, permettant d'y accueillir les activités de curling mais aussi de patinage et de hockey pour les plus petits. Élément essentiel quand on sait que la patinoire affiche actuellement un taux d'occupation moyen de 86 %.

A cela s'ajoute toutes les améliorations standards en termes d'équipements et de vestiaires, sans oublier les diverses salles et espaces compatibles avec l'organisation d'événements et de matches de ligue nationale.

Le résultat de ces deux études est attendu pour la mi-octobre, date à laquelle la Municipalité de Porrentruy et le SIDP auront tout loisir d'évaluer les forces et les faiblesses de chaque dossier en vue d'un choix politique qui vous sera soumis définitivement. Nous aurons donc l'occasion de reparler de cet important dossier dans le dernier trimestre de l'année. Je vous remercie de votre attention.

4. Questions orales

5 questions orales ont été déposées ce soir.

1/ Question de M. Nicolas Theurillat

Dans la mesure où l'on doit constater que la révision du plan d'aménagement local et du règlement communal sur les constructions s'enlise décidément à un point tel que son aboutissement n'apparaît pouvoir intervenir qu'à moyen terme, le Conseil municipal, face au manque de terrains à bâtir à offrir, n'envisage-t-il pas d'ouvrir de nouveaux lotissements dans les secteurs de l'Oiselier et de la Grande Perche où des extensions sont possibles ?

Cela aurait l'avantage de satisfaire la demande qui est importante et de permettre de répondre à l'attente des gens qui souhaitent s'établir à Porrentruy depuis un certain temps déjà. Cela devrait être d'autant plus faisable avec le départ en retraite de M. Nussbaum.

Réponse de M. François Laville : Je crains que la personne qui est intervenue n'ait pas lu attentivement l'ordre du jour et les réponses aux diverses questions écrites parce que, finalement, s'il les avait lus de façon un peu plus attentive, il se serait aperçu que le plan de zone ne s'enlise nullement et que grâce à l'activité de mon prédécesseur et à ce que j'essaie de faire à présent, bien au contraire, on n'est entré dans une phase d'activation qui permet de penser que nous sommes à bout touchant par rapport à cette procédure. On s'y engage, on a pris, dans la réponse à la question écrite posée par le groupe Passage, des engagements à la fois dans le contenu et dans le temps. Maintenant, pour ce qui a trait à des possibilités d'extension, elles doivent s'effectuer dans le cadre de la légalité. Vous êtes juriste, Maître, et vous savez bien que, finalement, dans ces cas-là, une commune ne peut pas, de façon arbitraire, mettre un petit peu à gauche, un petit à droite; ce sont des procédures qui doivent être menées de façon légale, réfléchie et elles ne peuvent pas s'improviser. La stratégie appliquée par mon prédécesseur et que je m'efforce de poursuivre c'est effectivement d'utiliser au maximum tous les espaces dont nous disposons, c'est la stratégie de remplissage des dents creuses. Accessoirement, j'aimerais vous dire aussi, et je pense que vous le savez fort bien, que la Commune de Porrentruy, plutôt le Conseil municipal s'est beaucoup engagé, s'est beaucoup battu pour créer, dans le cadre de la nouvelle réglementation, des possibilités de constructions supplémentaires à un moment où on souhaitait enfermer cette ville dans une sorte de carcan qui n'aurait permis aucun espace de développement et de diversification.

M. Nicolas Theurillat : Je suis partiellement satisfait car, des fois, lorsque des gens s'adressent à la Commune pour demander des renseignements sur des terrains, on leur répond qu'il y en a plus. Concernant le plan d'aménagement local, ça fait un certain temps qu'on nous en parle mais on ne voit pas avancer le projet.

2/ Question de M. Michel Hauser

Le 17 juin dernier, le Conseil municipal de Porrentruy a eu l'avantage de rencontrer pendant un entretien d'une heure Mme la Présidente de la Confédération. Est-ce qu'on peut avoir des informations sur les sujets qui ont été abordés lors de cet entretien, les sujets d'ordre politique bien évidemment ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : Effectivement, ce n'est un secret pour personne, Mme la Conseillère fédérale nous a octroyé trois quarts d'heure d'entretien et nous avons toute liberté de présenter des dossiers. Les dossiers présentés étaient les suivants : le projet Paléojura, le projet de la réhabilitation de la ligne Delle-Delémont/Delle-Belfort et enfin le dossier de l'Inter. On a sensibilisé la Présidente de la Confédération à ce projet, sachant les conditions dans lesquelles nous sommes actuellement. Mme la Présidente de la Confédération a pris acte de ce dossier important, qu'elle connaissait un peu, et elle va le relayer au niveau du Conseil fédéral à sa collègue Doris Leuthardt, si nécessaire.

M. Michel Hauser se déclare satisfait.

3/ Question de Mme Rosalie Beuret

La St-Martin et ses festivités attirent chaque année davantage de monde dans notre région. Nous ne pouvons que nous en réjouir et remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'engagent autour de cet évènement. Le marché organisé en vieille ville de Porrentruy est notamment devenu un lieu de passage incontournable pour des milliers de visiteurs.

De telles manifestations offrent une belle visibilité pour notre ville mais devraient également offrir la possibilité de jolies affaires pour nos commerces locaux.

Or, ces dernières années, certainement dans le but d'offrir toujours davantage de cabanes, l'option choisie a été de les disposer parallèlement à l'alignement des rues, créant ainsi un véritable mur entre les vitrines des échoppes et le flot des passants, faisant par-là même presque craindre la St-Martin à nos commerçants !

Je souhaiterais, dès lors, savoir si le Conseil municipal est associé à ces discussions et si, compte tenu de ces éléments, il est prêt à discuter avec les organisateurs du marché pour remettre les cabanes de biais, comme c'était le cas lors des premières éditions ?

Réponse de M. Marcel Bailly : Je vous remercie de la question. C'est vrai que depuis que je suis en politique au Conseil municipal, je pense qu'on a déjà essayé de placer ces cabanes de trois façons différentes. C'est vrai qu'elles se sont multipliées car la demande était forte. Je suis le représentant du Conseil municipal au comité de la St-Martin, j'en ferai part lors de notre prochaine séance pour voir dans quelle mesure on pourra donner peut-être plus de visibilité aux magasins qui sont placés derrière ces cabanons. C'est la réponse que je peux vous donner ce soir. On tâchera d'y veiller et voir si on peut les placer d'une façon peut-être plus aérée.

Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite.

4/ Question de M. Patrick Raval

Je me réfère au Conseil de ville du 25 novembre 2010 où il avait été question et admis une extension de crédit sur le compte 140.314.01 s'agissant, en fait, d'une extension dédiée à réaménager ou mettre au propre les parcs publics et les parcs de jeux pour les enfants.

Aujourd'hui, on est fin juin et j'aurai aimé savoir où en était ce chantier ?

Réponse de M. Claude Rebetez : Effectivement, je pense que c'est une bonne question. Je sais qu'il y a un certain nombre de démarches qui ont été prises au niveau du Service des travaux publics concernant les parcs. J'ai vu moi-même qu'un certain nombre de décisions ont été prises et on va être scrupuleusement attentif à cet élément-là ces prochaines semaines.

M. Patrick Raval se déclare partiellement satisfait.

5/ Question de M. Pierre-Alain Cattin

Avec l'été, on voit les gens qui ont des piscines, remplir leur piscine; les paysans qui ont des vaches amener des remorques à eau dans les champs, et on voit ces gens remplir leur piscine et leurs remorques aux hydrants.

Alors, j'aimerais savoir si cela est autorisé et dans quelles mesures cela est autorisé et, si ce n'est pas autorisé, est-ce que des mesures sont prises contre ces contrevenants ?

Réponse de M. Gabriel Voirol : Le sujet évoqué est un sujet délicat parce qu'il a fait l'objet d'une attention toute particulière dans les séances que nous avons actuellement s'agissant du règlement sur l'eau, règlement sur l'eau qui date, je crois, des années 1960, qui est désuet mais qui est quand même suffisamment clair sur le problème des hydrants. On a déjà eu le cas lorsqu'il y avait eu une rupture de conduite suite à une manipulation malencontreuse d'un hydrant.

Pour manipuler les hydrants, il faut une autorisation du Service des eaux, cette autorisation est nécessaire et indispensable. Donc, toute personne qui prélève de l'eau, de manière délibérée et sans autorisation, est susceptible de sanctions qui sont définies dans le règlement. Je ne sais plus par cœur les montants mais ça doit être de l'ordre d'une centaine de francs plus le nombre de mètres cubes qui sont utilisés puisque, finalement, dans ces cas-là, souvent, il n'y a pas de possibilité de contrôler la quantité d'eau qui a été utilisée, ce qui est absolument incorrect par rapport aux autres citoyens pour des raisons d'équité. Nous serons donc attentifs pour rappeler cet objectif-là et nous viendrons aussi au Conseil de ville lorsque nous proposerons le nouveau règlement qui viendra encore renforcer cet aspect-là.

M. Pierre-Alain Cattin se déclare satisfait.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- h) **M. Michele Francesco Giovanni Bernardo Neri, 1952, ressortissant italien.**
- i) **M. Shpetim Muja, 1992, ressortissant kosovar.**
- j) **M. Antonino Jean-Willy Pellegrino, 1985, ressortissant français.**
- k) **M. Lucien Bergher, 1968, ressortissant français.**
- l) **M. Abdullah Ajdini, 1976, et ses enfants, Alina, 2008, et Luan, 2010, ressortissants serbes.**
- m) **Mme et M. Palmira et Paulo Jorge Conceicao, 1970 et 1968, et leurs enfants Silvio, 1994, Lisa, 2001, et Emma, 2001, ressortissants portugais.**
- g) **Mme et M. Simuna Ristic Strganac et Mario Strganac, 1970 et 1966, et leurs enfants David, 1998, et Ivan, 2001, ressortissants croates.**

M. le Président : L'article 18 alinéa 3 du règlement du Conseil de ville indique ceci : "Lors des séances ordinaires, le point traitant des naturalisations suivra immédiatement les questions orales. En principe, chaque demande de naturalisation sera traitée séparément". Toutefois et par rapport au terme "en principe", je vous propose de traiter toutes ces demandes en même temps, par un seul vote.

Dès lors, les personnes qui acceptent ce procédé sont priées de le manifester par un lever de main.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, de traiter, par un seul vote, ces demandes d'admission à l'indigénat communal. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. le Maire Gérard Guenat : Vous avez, ce soir, à statuer sur sept demandes d'admission à l'indigénat communal. Toutes ces personnes respectent les exigences en la matière et elles remplissent les conditions requises par la loi, en particulier celle de résider depuis plus de deux ans dans notre ville et douze ans en Suisse.

Dès le dépôt de ces demandes et jusqu'à ce jour les dossiers complets de ces personnes étaient à votre disposition pour consultation auprès du Service de la police municipale.

Aucune opposition dûment motivée n'a été déposée dans le délai légal.

Le Conseil municipal a validé ces demandes, sur préavis de la Commission de police du lundi 23 mai 2011, et vous demande d'accepter ces naturalisations et demandes d'admission à l'indigénat communal.

Au nom du Conseil municipal, je vous remercie pour votre vote positif à l'égard de toutes ces personnes habitant notre ville et dont l'intégration définitive sera facilitée par l'obtention de la naturalisation suisse et de l'indigénat cantonal et communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, ces demandes d'admission à l'indigénat communal. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée "Quel avenir pour l'éclairage public ?" (PDC-JDC)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 24 mars 2011 par le groupe PDC-JDC. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PDC-JDC s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Nicolas Theurillat se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée "A propos du plan de zones" (Passage).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 24 mars 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Gérard Brunner : Considérant que :

- La durée de l'opération est hors du raisonnable;
- Qu'un élément du plan directeur devra encore être soumis au Conseil de ville;
- Que le dépassement budgétaire excède déjà la compétence du Conseil municipal;

Le groupe Passage se déclare partiellement satisfait.

8. Réponse à la question écrite intitulée "Qualité et contrôle de l'eau potable" (M. Frédéric Caillet).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 5 mai 2011 par M. Frédéric Caillet. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à M. Caillet s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Frédéric Caillet se déclare satisfait.

9. Réponse à la question écrite intitulée "Quel bilan pour le poste d'urbaniste municipal ?" (Passage).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 5 mai 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

Mme Irène Merçay : Le groupe Passage est satisfait de la réponse mais nous sommes dans l'attente des démarches annoncées pour mettre le cahier des charges au niveau des compétences décrites pour le poste.

10. Traitement de la motion intitulée "Renégocier le permis de construire délivré pour la construction d'un magasin LIDL sur le site de l'ancienne usine LANG à la rue Achille-Merguin" (PS).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 24 mars 2011 par le groupe socialiste. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe socialiste pour le développement de la motion.

M. Victor Egger : Disons-le d'emblée, nous trouvons fort dommage qu'une telle surface soit gâchée par un bâtiment uniquement utilitaire et cela en plein cœur de notre ville. Durant cette législature, nous avons réalisé de nombreux efforts pour donner à notre ville une structure cohérente, preuve en est la dynamique positive autour du projet de l'Esplanade.

Nous sommes d'avis qu'il y a mieux à faire à cet endroit. Permettre la construction d'un bâtiment de ce type irait totalement à l'encontre de notre volonté de densifier notre ville. Nous avons une certaine idée de Porrentruy et selon celle-ci nous ne pouvons pas ne pas réagir.

Une mauvaise décision prise à une certaine époque ne doit pas nous empêcher de demander les moyens pour réagir et réparer les erreurs commises.

Notre ville est quelque chose de précieux. Nous demandons donc aux Conseillers présents d'accepter cette motion pour le bien et la cohérence du développement de notre ville.

M. François Laville : La culture politique spécifique à notre beau pays, une culture profondément marquée par le vieux principe de collégialité, fait que ce soir, de manière assez paradoxale, je suis amené à tenir devant vous sur ce dossier le discours décidé par le Conseil municipal. Vous pourrez sans doute comprendre qu'il s'agit ici pour moi plus d'une figure imposée que d'une figure libre.

L'exécutif municipal vous propose donc de rejeter la motion déposée par le groupe socialiste. Il reconnaît assurément que la construction autorisée sur cette parcelle ne correspond plus à l'image qu'il se fait désormais du développement de cette ville et que les arguments invoqués par la motion à l'encontre de ce projet sont, dans le contexte actuel, tout à fait pertinents. Un terrain tel que celui qui est actuellement en voie de décontamination, situé à proximité quasi immédiate du centre ville, inclus dans une zone permettant une véritable densification urbaine, partie prenante d'un quartier qui comprend des édifices bénéficiant d'une protection particulière, justifie, justifierait, aurait justifié, selon les standards actuels, une démarche urbanistique plus ambitieuse que la simple construction d'une halle exclusivement commerciale entourée de places de stationnement en plein air. Il se trouve cependant que ce projet qui, aujourd'hui, serait probablement écarté d'emblée, a été développé puis admis naguère dans un contexte fondamentalement différent de celui qui prévaut actuellement, à une époque, finalement, pas si lointaine pourtant où Porrentruy, doutant de son avenir, considérait comme bienvenue toute velléité d'investissement en ville et où on se trouvait dans une période de flottement en matière de réglementation urbanistique entre une réglementation officielle, et là je suis quelque peu de l'avis exprimé par Me Theurillat, largement dépassée et un plan d'aménagement local encore dans les limbes.

Toutefois, ce projet-là est, qu'on le déplore ou non, au bénéfice d'un permis de construire dont la

révocation unilatérale par l'autorité communale pourrait être considérée par les promoteurs concernés comme une palinodie, un déni de droit et, de ce fait, exposer la Municipalité à une procédure complexe, conflictuelle, coûteuse puisque les promoteurs pourraient dans ce cas intenter une action en dommages et intérêts à l'encontre de la ville.

Le Conseil municipal considère donc que l'adoption par le législatif de cette motion engagerait presque nécessairement une épreuve de force qu'il ne souhaite pas et qui pourrait s'avérer préjudiciable aux intérêts de notre ville. En revanche, il est disposé à engager, à l'amiable, des tractations avec les promoteurs pour tenter d'obtenir une reconsidération librement consentie du projet en question.

M. Laurent Barotte : Ce n'est pas en prenant connaissance des explications du Conseil municipal dans le dossier relatif à l'ordre du jour de cette séance que le groupe Passage a pu se forger son opinion sur la suite à donner à la motion. Des explications, il n'y en avait pas. Juste une proposition de rejet, laconiquement formulée. C'est bien dommage et fort regrettable.

Réflexion faite, le groupe Passage a pris l'option, sans ambages, de ne pas suivre la proposition de l'exécutif et, donc, d'accepter la motion. Le texte de celle-ci indique bien les raisons de reconsidérer l'octroi du permis pour un magasin Lidl à l'endroit en cause. Il n'est pas nécessaire d'y revenir. Du reste, en plus du respect des normes urbanistiques et de l'application du règlement des constructions, il en va de l'avenir du commerce de notre cité : point n'est besoin de nouveaux discounters, les grandes surfaces, en rénovation ou sur le point de l'être, suffisent amplement aux besoins locaux et régionaux; il importe en outre de laisser aussi sa chance au petit commerce, déjà bien à la peine. Quoi qu'il en soit donc des arguments juridiques plus ou moins pertinents qui pourraient être évoqués en ce cas, il y a fondamentalement une vision du développement urbanistique et économique de notre ville qu'il faut défendre. Le groupe Passage acceptera donc la motion.

M. Hervé Eggenschwiller : Comme le Conseil municipal, le groupe PDC-JDC est d'avis qu'il faut rejeter cette motion. En effet, comment remettre en cause une décision et un permis qui a été traité par le département de l'urbanisme et accepté par la Commission d'urbanisme et le Conseil municipal.

A l'époque, le Conseil municipal avait demandé à cette société de s'installer au centre ville alors qu'habituellement ce genre de surface commerciale se trouve aux abords d'une localité.

Les promoteurs ont investis du temps et de l'argent alors comment remettre en question tout ça et nous ne voulons pas les voir abandonner le projet si le permis est remis en cause. Comme l'a dit M. Laville, une procédure judiciaire pourrait être engagée vis-à-vis de la Commune ce qui décrédibiliserait les décisions des autorités communales.

M. Jean-Luc Plumey : Le groupe PCSI comprend en quelque sorte la préoccupation des motionnaires en regard d'une utilisation peu rationnelle d'un terrain situé à proximité immédiate du centre ville. Il s'agit cependant d'une affaire immobilière privée sur un terrain privé qui sera décontaminé grâce à ce projet. Si un jour, au gré du développement de Porrentruy que chacun de nous évidemment souhaite, il se présentera bien un ou des promoteurs désireux de densifier ce secteur avec d'éventuelles déconstructions à la clé comme cela se présente aujourd'hui pour le projet Esplanade.

La Municipalité de Porrentruy ne peut et ne doit pas se substituer au promoteur. Le Conseil de ville doit se contenter de faire respecter le règlement de constructions mais ne peut pas imposer des exigences hors de ce cadre légal.

Ainsi, en majorité, le groupe PCSI est d'avis que le Conseil municipal ne saurait remettre en cause l'octroi de ce permis de construire délivré en bonne et due forme et refusera de ce fait également dans sa majorité la motion du groupe socialiste. Il est évident qu'un tel refus n'exclut pas qu'un dialogue s'instaure entre la Municipalité et les promoteurs pour les rendre attentifs aux nouvelles approches judicieuses de la Commune en matière d'aménagement du territoire, dont la densification est le maître mot. Mais cela doit se faire dans un esprit constructif plutôt que sous la forme contrainte d'une motion.

M. Pierre-Alain Cattin : Le groupe PLR s'est également penché sur cette question et il estime qu'un permis de construire qui a été remis en bonne et due forme ne peut pas être retiré de la sorte sans qu'il y ait, peut-être, une compensation à offrir. Dans le texte du motionnaire, il n'y a pas de terrain d'échange à proposer, il n'y a pas de solution. C'est vrai qu'on peut contester l'implantation d'un commerce comme Lidl dans notre région mais à l'heure actuelle ce n'est pas la question. Ce terrain a été décontaminé, il sera propre à d'autres constructions, éventuellement, futures et c'est pour cela que le PLR s'opposera à la motion.

M. Victor Egger : Notre volonté n'est pas de contrer le magasin Lidl mais c'est de faire en sorte que le projet soit un petit peu plus ambitieux et c'est là où on demande d'aller de l'avant. Actuellement, ce genre de magasin sont des boîtes à chaussures et il faut rappeler aussi qu'il y a souvent des interventions par

rapport aux places de parc et là je lance la balle dans votre camp, en quelque sorte, pour dire aussi, pourquoi pas comme à Delémont, installer des parkings, ce qui pourrait aussi résoudre les problèmes de parking à Porrentruy. Donc c'est aussi de faire quelque chose et pousser le Conseil municipal à entreprendre ces discussions, c'est ça notre volonté, ce n'est pas de contrer le magasin Lidl.

M. Stéphane Berdat : J'aimerais juste rappeler, pour précision, que la motion s'intitule "Renégocier le permis de construire". Il s'agirait ici de donner un signal fort parce que j'entends bien ici et là que tout le monde n'est pas charmé par l'idée, non pas d'accueillir un magasin Lidl, mais d'avoir à l'entrée de Porrentruy, celle qui deviendra une entrée principale de Porrentruy avec l'achèvement de la Transjurane puisque les flux en provenance de France entreraient par là, d'avoir simplement là comme le disait Victor Egger une boîte à chaussures, sans allure à l'entrée même de notre magnifique vieille ville alors que de l'autre côté on a négocié, et bien négocié, pour l'implantation du complexe Esplanade, je trouve qu'il y a dès lors deux poids, deux mesures et il s'agit de donner un signal fort au Conseil municipal pour s'engager à renégocier, ça ne veut pas dire que le Conseil municipal va gagner. Il s'agit simplement, avec l'appui du Conseil de ville, d'essayer de faire entendre raison à Lidl et revoir peut-être le plan tel qu'il a été défini par ce magasin, c'est tout.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée "Renégocier le permis de construire délivré pour la construction d'un magasin LIDL sur le site de l'ancienne usine LANG à la rue Achille-Merquin" par 23 voix contre 15.

11. Traitement de la motion intitulée "L'énergie nucléaire, non merci" (PS).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 24 mars 2011 par le groupe socialiste. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe socialiste pour le développement de la motion.

Mme Rosalie Beuret : Depuis le dépôt de cette motion par notre groupe, la question du nucléaire n'a cessé de faire la une des médias et l'objet de décisions historiques.

En avril, tout d'abord, notre Gouvernement cantonal a fait un pas décisif en nommant un groupe de travail dont la mission est de proposer, d'ici à juin 2012, la stratégie énergétique 2035, reposant sur la sortie du nucléaire et sur une autonomie énergétique maximale.

Le mois d'après, c'était au tour du Conseil fédéral, suivi par le Conseil national et on l'espère en septembre par le Conseil des Etats, de prendre la décision historique de stopper les centrales nucléaires ayant atteint 50 ans de fonctionnement - 2019 Beznau I va stopper et après on va les voir toutes s'arrêter jusqu'à une sortie nucléaire en 2034.

Notre pays se trouve donc à un tournant crucial en matière énergétique. La question se pose en effet de savoir comment remplacer la production électrique que les centrales assurent actuellement.

Face à cet enjeu de taille, déterminant pour notre santé, notre économie, notre environnement et pour les générations à venir, la Municipalité a le choix de prendre part au mouvement et de mener une politique active dans le domaine ou alors d'attendre une sortie passive et de se retrouver dépendante de l'importation d'électricité d'origine fossile ou du gaz naturel en grande quantité.

Par cette motion, le groupe socialiste vous propose de donner un signal fort du législatif bruntrutain en faveur de la sortie du nucléaire et d'opter pour une politique énergétique ambitieuse, responsable et innovante favorisant les énergies renouvelables et les gains liés à l'efficacité énergétique. Devenons des "consomm'acteurs" plutôt que de simples consommateurs !

Et à en croire le sondage réalisé par MIS Trend ce mois-ci auprès de 801 résidents du Canton, c'est ce qu'attend de nous la population ! En effet :

- 84 % des jurassiennes et jurassiens approuvent la sortie du nucléaire.
- 81 % prônent le développement des énergies renouvelables avec l'énergie solaire en tête.
- La proposition de remplacer le nucléaire par le gaz est rejetée par 68 % des sondés.
- Enfin 4 jurassiens sur 5 sont prêts à payer plus pour l'énergie renouvelable.

Alors, certes, cela reste un sondage mais une tendance se dessine aujourd'hui nettement.

Et Porrentruy n'est pas restée en marge de ces questions énergétiques. La Commune est au bénéfice du label "Cité de l'énergie" dont les objectifs vont dans le sens de ceux de la motion. Elle a également contribué, avec Thermoréseau, à largement développer l'énergie-bois qui, suite à la votation de ce week-end, va encore davantage se développer. Et on espère vivement que dès ce soir, elle bénéficiera d'un mandataire en charge de la politique énergétique.

La proposition de refus par le Conseil municipal m'interpelle donc d'autant que les arguments apparaissent confus ! Dans la position du Conseil municipal, il est cité que :

- La Municipalité n'est pas productrice d'électricité et elle ne peut en aucun cas garantir que l'énergie achetée n'est pas nucléaire.
Or, il est nécessaire de distinguer l'électricité physique - celle qu'on a à la prise - et le marquage. Car, certes, la Commune peut tout à fait acquérir des certificats énergétiques, même si ce n'est pas ce qui est demandé par la motion et là je tiens à le préciser.
- Il est fait également mention d'électricité Naturemade et on articule des chiffres, mais là encore c'est une solution parmi d'autres, dont il n'est nullement fait mention dans la motion. On pourrait donc tout à fait privilégier l'électricité hydraulique, bien moins chère (3,5 centimes pour la Naturemade contre 0,1 pour l'hydraulique en Suisse).
- La précision est apportée qu'une motion doit être réalisée dans les 12 mois, mais là il est évident que ces 12 mois sont applicables à la demande de "prendre les dispositions nécessaires pour passer progressivement à un approvisionnement sans électricité nucléaire".
- Enfin, on distingue les bâtiments communaux de l'ensemble du territoire pour stipuler qu'une motion ne peut porter que sur un objet de la compétence exclusive du Conseil municipal (article 34, alinéa 2). Alors, là encore, il nous semblait évident que prendre des mesures, établir un catalogue d'actions, définir des priorités, sensibiliser la population était de la compétence du Conseil municipal. Excusez-nous mais on ne doit pas avoir la même lecture.
Si ce dernier argument s'avérait recevable, la transformation en postulat s'avérerait une alternative tout à fait possible même si cet article ne figure pas dans le règlement du Conseil de ville sous la définition du postulat.

Comme vous l'aurez compris, nous ne sommes pas du tout d'accord sur l'appréciation donnée par le Conseil municipal quant à la réalisation de cette motion et je me réjouis donc de savoir que le Conseil municipal partage les préoccupations des motionnaires car, en effet, demander à notre exécutif de s'engager dans une stratégie énergétique qui nous permette de sortir du nucléaire, c'est cela que demande notre motion. L'objectif, certes, de 2020 est ambitieux mais il reste un objectif. L'idée aujourd'hui est la décision de principe qui nous permette d'envisager des solutions telles que des solutions tout à fait classiques; on pourrait imaginer le subventionnement à l'achat effectivement d'électricité labellisée type Naturemade, mais aussi la subvention de panneaux solaires ou de mesures favorisant l'efficacité énergétique. On peut aussi tout à fait imaginer le développement et la négociation avec les FMB d'un certificat spécifique à la Commune pour la distribution et enfin des solutions bien plus novatrices comme le développement de la production d'énergie sur le territoire de la Commune avec des partenariats publics-privés pour installer des panneaux solaires sur les toits.

Les solutions à imaginer, on le voit bien, sont nombreuses. Le défi est certes ambitieux mais ayons le courage ce soir de prendre cette décision, ayons la volonté de nous engager pour une politique énergétique ambitieuse et responsable sans nucléaire à Porrentruy.

M. Gabriel Voirol : Je vais être relativement court puisque le Conseil municipal a décidé de préciser clairement sa décision dans le document et, en cela, il essaye de respecter ce qui a été décidé aussi au niveau du Conseil de ville afin que vous puissiez vous forger une opinion. Vous avez pu voir très clairement que le Conseil municipal est tout à fait favorable à la sortie du nucléaire. Si on avait fait une enquête au sein de l'exécutif, on aurait peut-être atteint plus que les 84 % qui ont été cités tout à l'heure sur la volonté de sortir du nucléaire.

Entre la volonté et les propositions qui sont formulées, il y a deux pas et deux pas relativement différents. Donc, même si on n'a pas de motion qui soit acceptée ou refusée, nous ferons tout, dans toutes les situations qui nous sont posées, pour donner des signaux forts pour nous engager vers cette sortie du nucléaire. Nous faisons partie du groupe d'accompagnement politique cantonal 2035 et il est évident que nous aurons cette position-là, claire et définie, dans ce groupe d'accompagnement.

En ce qui concerne la politique énergétique, on aura un point tout à l'heure en discussion. C'est bien notre volonté de mettre un accent sur la politique énergétique pour favoriser les énergies renouvelables. Vous avez cité le Thermoréseau, il y a un postulat sur les panneaux photovoltaïques pour vous dire que nous sommes en train de lancer une étude, une cartographie de Porrentruy en matière de possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, que le Conseil municipal a pris une option d'un crédit de 20'000 francs pour lancer des opérations liées à des aides pour des économies d'énergie. Il est donc vrai que des pistes nombreuses existent mais elles ne sont pas nécessairement liées à la sortie du nucléaire qui, malheureusement, vous aurez pu le constater, ne nous permettent pas d'accepter cette motion.

Le texte qui est proposé est une déclaration forte de politique générale sur un sujet important d'actualité et en cela c'est une résolution qui, à ce niveau-là, n'aurait pas posé le moindre problème au Conseil municipal mais nous avons une ligne de conduite qui tient compte des aspects réglementaires. Le président a dit tout à l'heure qu'il y aura au prochain Conseil de ville un point à l'ordre du jour sur le suivi des motions et postulats et on constate bien qu'il y a des interventions qui ne permettent pas de réalisations et que nous allons demander un certain nombre d'aménagements. Donc, je crois que cette

politique et cette ligne directrice on souhaite la mener, on l'a déjà menée jusqu'à présent et c'est la raison pour laquelle nous avons considéré que cette motion était irrecevable et que nous n'avons pas pu l'accepter.

M. Joseph Thierrin : Le groupe PDC-JDC a longuement débattu de ce texte. Il s'y rallierait très volontiers si c'était une résolution mais il se rallie aux arguments du Conseil municipal qu'il considère comme justifiés.

Dans sa grande majorité, le groupe PDC-JDC refusera la motion.

M. Gérard Brunner : La Municipalité s'étant dessaisie de l'unique opportunité de produire du courant propre, soit l'usine de Bellefontaine, on n'a plus prise dans ce domaine.

D'ailleurs sortir du nucléaire n'est pas du ressort du Conseil de ville mais de la taille du Bundestag de Berlin qui vient de prendre la décision de le faire aujourd'hui. Ceci doit nous inciter à rester modeste. C'est la raison pour laquelle le groupe Passage ne pourra soutenir la motion.

Mme Aline Nicoulin : Tout comme les motionnaires et le Conseil municipal, notre groupe souhaite bien évidemment sortir de la dépendance nucléaire au plus vite pour des raisons qui ne sont plus à démontrer.

Cependant, après avoir pris connaissance de la position du Conseil municipal, il ressort que nous adhérons à sa proposition de refuser la motion.

Mme Rosalie Beuret : Je prends acte. Mais je regrette simplement la modestie qui est ici décidée dans cette salle alors même que le même texte a été accepté sous forme de postulat à Delémont, ou il semblerait qu'on soit un peu plus ambitieux en matière de politique énergétique.

Surtout que M. Voirol a bien précisé que cette motion allait tout à fait dans la ligne du Conseil municipal. Par rapport à une résolution qui est une déclaration d'intention toujours bienvenue mais qui n'a certainement pas beaucoup de poids, un postulat ou une motion aurait été véritablement un signal fort. Je prends acte que, certainement, ce soir ça ne sera pas la tendance donnée.

M. Joseph Thierrin : Je comprends très volontiers que Delémont ait accepté un postulat allant dans ce sens-là car Delémont est producteur et distributeur d'électricité. Delémont possède son propre réseau de distribution d'électricité et c'est plus facile, dans ce contexte, de décider d'où vient l'énergie pour la distribuer à ses clients.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée "L'énergie nucléaire, non merci" par 22 voix contre 10.

12. Approuver une participation de CHF 113'333.-- pour l'engagement d'un mandataire unique en charge de la politique énergétique des communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy, durant 4 ans.

M. le Président : Pour ce point, nous allons d'abord traiter l'entrée en matière, puis le fond du sujet.

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol : Le texte que vous avez reçu est en fait parfaitement identique à celui que les Conseillers de ville de Delémont ont eu à examiner au début de semaine. Il est absolument identique à celui que l'Assemblée communale de Fontenais va entendre aujourd'hui même.

Je me limiterai simplement à insister sur certains aspects.

Tout d'abord, c'est la nécessité de disposer de compétences. On a bien vu dans le débat de tout à l'heure que nous devons disposer de compétences dans le domaine énergétique pour le suivi de toutes les tâches que nous avons à mener.

On aurait pu aussi imaginer partir seul mais si l'on veut être efficace et avoir le meilleur rapport efficacité-coût, je crois que la collaboration s'impose et c'était avec plaisir que les trois communes se sont associées pour mener à bien un tel projet.

J'aimerais aussi rappeler que le Conseil de ville avait accepté de mettre au budget, dans les années 2006-2007, un montant de 20'000 francs pour une collaboration avec Delémont. Ce montant n'avait pas été utilisé puisque le projet delémontain n'avait pas été accepté. C'est donc en fait revenir sur la situation mais dans un contexte tout à fait nouveau et avec d'autres perspectives. J'aimerais aussi préciser que la

personne qui aura ce mandat va être en Ajoie la moitié de son temps, soit 1/6 à Fontenais, 2/6 à Porrentruy et 3/6 à Delémont, ce qui correspond aux besoins que nous avons évalués au niveau du Service des travaux publics. Cela représente pour Porrentruy l'équivalent d'une journée de travail par semaine.

On sait aussi que pour trouver la personne qui corresponde au profil recherché, - vous avez pu voir dans le texte qu'il faut avoir les qualités professionnelles et les compétences humaines et organisationnelles -, ça ne sera pas chose aisée; on en est tout à fait conscient.

Mais ce que l'on cherche, et j'insiste là-dessus, ce sont des compétences. J'aimerais aussi préciser que ce n'est pas pour faire des tâches administratives puisque le Conseil municipal a accepté d'engager un stagiaire de Maturité Professionnelle Commerciale (MPC) afin de pouvoir aussi faire des relevés pour savoir où l'on va, de quelle manière on souhaite atteindre les objectifs qu'on s'est fixés car on manque d'indicateurs dans notre Commune.

La dépense représente environ 28'000 francs par année, sur quatre ans. 28'000 francs sans tenir compte d'une éventuelle participation du Canton puisque la demande a été déposée il y a un peu plus d'un mois. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu la réponse du Canton; donc, ça sera que bénéfice si cette réponse était positive.

Les problèmes énergétiques sont au devant de la scène et y resteront encore un long moment et au niveau de la Commune de Porrentruy on a déjà le suivi des mesures de "Cité de l'énergie". On a à peu près 60 à 80 projets qui sont planifiés, prêts à démarrer sous une forme ou une autre.

On a aussi vu que dans la planification financière il y aura des efforts évidents à faire en matière d'éclairage public. On sait également qu'on va essayer de donner des impulsions en matière d'énergie renouvelable. Donc, le travail ne manquera pas. Nous vous encourageons donc à accepter le crédit qui vous est soumis ce soir. Vous aurez sans doute vu que le Conseil de ville de Delémont l'a accepté à la majorité évidente et, ce soir même, l'Assemblée communale de Fontenais a le même débat que nous. J'aimerais encore vous dire que la personne mandatée sera suivi par un groupe de travail; il y aura un bilan annuel et surtout un bilan à fin 2014 afin de voir de quelle manière un tel projet est encore pertinent sous la forme présentée. S'il doit évoluer, on est conscient que de nombreuses communes pourraient être intéressées et on pourrait très bien imaginer, à terme, que l'on ait plutôt un mandat au niveau régional, au niveau de l'Ajoie mais ça c'est de la musique d'avenir. Il faut d'abord pouvoir engager la réflexion et c'est ce qu'on vous propose de faire ce soir.

M. Frédéric Caillet : La politique énergétique de notre ville intéresse particulièrement le groupe PLR et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes penchés avec beaucoup d'énergie sur la demande du Conseil municipal d'engager un mandataire technique.

L'ambitieuse politique énergétique menée par la Municipalité nécessite, de par sa complexité, les compétences d'une personne qui aura la charge de mener à bien les multiples tâches demandées.

L'utilité de la demande nous paraît tout à fait primordiale alors nous demandons à ce que des axes de réflexions soient définis avec des objectifs clairs et précis et ceci afin d'avoir des résultats concrets et utiles à court terme.

Pour le cahier des charges, la complexité des tâches attribuées nous semble un peu lourde par rapport au taux d'occupation, soit l'équivalent d'un mois par année, d'où notre pessimisme de par sa faisabilité.

Il nous semble néanmoins crucial de cibler au mieux le profil de la personne, ses compétences seront d'une grande importance. Nous pensons aussi que par rapport au salaire et à la situation géographique, l'oiseau rare sera difficile à trouver, mais que le jeu en vaut la chandelle. Nous tenons aussi à rappeler que si la personne recherchée n'est pas trouvée, le crédit demandé ne sera tout simplement pas utilisé.

Pour l'aspect financier, la clé de répartition du partage des coûts entre les trois communes nous paraît tout à fait raisonnable pour notre ville, d'autant plus qu'ils pourraient baisser en fonction de la réponse positive du Canton.

Le développement durable mérite que nous nous donnions les possibilités de contribuer efficacement à un approvisionnement substantiel en énergies renouvelables. Essayons et si cela ne fonctionne pas, redéfinissons notre stratégie énergétique.

En conclusion et tenant compte de toutes ces considérations, le groupe PLR acceptera à l'unanimité la demande telle que présentée, tout en se réservant le droit d'intervenir sur le fond du sujet.

Mme Isabelle Mioche Henry : Porrentruy, Delémont et Fontenais sont trois communes "Cité de l'énergie" et dans le souci d'économiser toutes les énergies, elles ont décidé d'unir leurs forces pécuniaires pour engager un mandataire chargé de leur permettre d'avoir une sage politique énergétique.

Trouver une perle rare capable d'être à l'écoute de chacun sans dévier des objectifs fixés sera sûrement une chose ardue mais si cette union peut alléger les charges administratives bruntrutaines et permettre à notre Commune de faire des économies, toute économie étant bonne à prendre, le groupe PDC-JDC ne peut qu'approuver cette proposition.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le groupe PCSI approuve la participation de la ville de Porrentruy à l'engagement du mandataire décrit. Nous soutenons les objectifs et les moyens proposés dans le projet et approuvons pleinement la collaboration intercommunale. La création d'une délégation intercommunale est une nécessité qui accroîtra l'efficacité du travail du mandataire.

Dans l'établissement des compétences de la délégation intercommunale, le groupe PCSI propose qu'en plus de l'établissement d'un bilan de fonctionnement de la coopération, il soit exigé de la délégation la soumission de ce bilan à l'approbation du Conseil de ville, en tout cas pour ce qui concerne Porrentruy. On ne saurait imposer aux communes partenaires cette exigence.

Nous félicitons la ville de Porrentruy de cette initiative que nous soutiendrons à l'unanimité en votant la participation communale de 133'000 francs.

M. Stéphane Berdat : Le groupe socialiste est partisan de l'économie d'énergie donc je vais économiser votre énergie en vous disant simplement que le groupe socialiste va voter l'entrée en matière et, bien évidemment, le crédit qui est proposé.

Les raisons de cet accord ont été développées précédemment par ma chère collègue Rosalie Beuret donc vous les connaissez et ça nous fera plaisir d'être du camp des vainqueurs ce soir une fois au moins.

Mme Irène Merçay : Notre Commune souhaite s'impliquer de manière forte et active dans la stratégie énergétique 2035 du Canton en engageant un ou une mandataire expérimenté-e, partagé-e avec deux autres communes, voire davantage. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet qui implique ouverture, collaboration et avancer dans le sens du développement durable, ainsi que rechercher des compétences nécessaires.

Nous nous sommes néanmoins posé quelques questions :

- La répartition financière entre les communes est-elle équitable et équilibrée ? D'un côté Delémont avec 11'000 habitants prendra 50 % de la charge financière, tandis que de l'autre, 50 % seront mis à charge de Porrentruy et Fontenais qui ont environ 9'000 habitants.
- Où va travailler ce mandataire ? Et comment le temps de travail sera-t-il réparti entre les communes ?
- Est-ce qu'il existe des dispositions précisant ce qui se passerait si une des trois communes se retirerait de l'union, si j'ose l'appeler ainsi ?
- Le développement durable a certes le vent en poupe mais combien de capitaines y a-t-il sur le navire ? N'y a-t-il pas déjà du personnel, des délégués au Canton en charge des problèmes d'énergie, ainsi que des mandataires qui collaborent au niveau cantonal ?

Porrentruy avec le label "Cité de l'énergie" a déjà une planification des politiques énergétiques communales ainsi qu'une supervision de la comptabilité énergétique de ses bâtiments communaux et une sensibilisation des concierges aux aspects énergétiques, tout cela nous l'avons déjà entendu et est déjà en place, si je ne me trompe.

D'autre part, la Commune et le groupe de travail sur le développement durable ont choisi la collaboration avec Equiterre en mai 2011. Pourquoi y a-t-il encore noté dans le calendrier "août 2011" appel d'offre pour le mandat ?

Il me semble que les intervenants se multiplient à grande vitesse et qu'une partie du cahier des charges n'est pas nouvelle. Est-ce qu'on n'est pas en train de jouer sur deux fronts ?

Au vu de ce qui précède et de l'état des informations, le groupe Passage prévoit de s'abstenir en espérant davantage de clarté dans ce dossier. Cette abstention ne doit cependant pas être interprétée comme une défiance de notre groupe à l'égard de la cause environnementale.

M. Gabriel Voirol : Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse à Mme Merçay car il y a eu pas mal de questions différentes. S'agissant de la répartition entre les Communes, il faut savoir que chacune a dû établir ses besoins personnels et c'est sur la base des souhaits exprimés par Fontenais, par Porrentruy et par Delémont que cette répartition a été faite, parce, en fait, la personne en question ira bel et bien travailler sur les sites pour les pourcentages qui seront payés. Ça c'est une chose claire. Ce n'est pas quelqu'un qui est payé, qui est à l'extérieur, qui va venir ou qui va chapeauter le tout, elle sera impliquée dans nos services et elle aura une véritable fonction purement bruntrutaine. On doit avoir évidemment des sujets de collaboration. Il y aura donc une convention qui reprendra les termes que vous avez dans vos documents, qui va être signée par les trois communes respectives afin de respecter justement les engagements. Ce n'est pas pour rien que l'on passe ça devant le Conseil de ville sous forme de crédit-cadre, car au début on aurait pu imaginer passer cette dépense dans le cadre du budget mais on aurait pu avoir le risque qu'une commune dise un jour qu'elle ne souhaite plus faire partie de cette convention. Si on veut trouver véritablement la bonne personne, ça sera difficile mais on a des chances d'y parvenir, il faut pouvoir dire à cette personne qu'elle va travailler pendant quatre ans de manière sereine sans être remise en cause à chaque budget.

Les bilans seront faits et vont être présentés.

On a des objectifs personnels à la Commune de Porrentruy et ceux-ci on doit les mener nous-mêmes. C'est vrai que le Canton a un service de l'énergie mais je peux vous dire qu'il n'a pas les capacités de répondre aux problématiques que connaissent les communes, aux spécificités, aux problématiques des bâtiments communaux. Les bâtiments communaux ont des belles étiquettes énergétiques mais il y a beaucoup de progrès à faire mais pour faire ces progrès on n'a pas encore réussi à dégager les moyens et surtout les ressources nécessaires en connaissance pour aller rapidement et efficacement à des assainissements à moindre coût. C'est l'objectif de cette personne. Je n'ai peut-être pas répondu à l'ensemble des questions mais voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

M. Michel Hauser : Je voulais demander un complément d'information par rapport à ce qui a été indiqué par Mme Merçay. On aimerait comprendre l'articulation avec les mandats ou les contacts qu'on souhaite établir avec l'organisme Equiterre dont il a été question lundi passé. Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur ce sujet ?

M. Gabriel Voirol : Le mandat donné à Equiterre est le mandat pour le groupe de travail désigné par le Conseil de ville sur le développement durable. On parle de développement durable qui concerne non seulement le problème énergétique mais le développement durable qui concerne l'environnement social, économique et énergétique. Equiterre a pour mission de faire un premier bilan de la situation; c'est ce qui a été arrêté et défini par ce Conseil de ville l'année passée. Equiterre doit rendre son rapport au Conseil de ville pour la fin de cette année mais ça concerne le développement durable en général et pas simplement des actions énergétiques car dans le point qui nous préoccupe on est vraiment dans des actions énergétiques concrètes.

M. Michel Hauser : Je me permets de demander une suspension de séance de trois minutes, ce qui permettra également d'aérer un bon coup.

M. le Président : Votre demande est accordée.

Mme Irène Merçay : Etant donné les informations données par M. Voirol, le groupe Passage a décidé d'accepter ce projet, d'autant plus qu'il y aura un bilan à ce niveau-là.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent une participation de CHF 113'333.-- pour l'engagement d'un mandataire unique en charge de la politique énergétique des communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy, durant 4 ans, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Approuver un crédit de CHF 168'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations techniques pour la conservation des biens culturels du Musée de l'Hôtel-Dieu.

M. le Président : Comme pour le point précédent, nous allons d'abord traiter l'entrée en matière, puis le fond du sujet.

ENTREE EN MATIERE

M. Claude Rebetez : C'est donc un crédit de 168'000 francs qui est soumis à votre approbation ce soir pour l'assainissement des installations techniques destinées à la conservation des biens culturels de l'Hôtel-Dieu.

Permettez-moi de revenir sur trois points que je juge importants. Tout d'abord, en ce qui concerne la nécessité d'assainir ces installations, je vous renvoie au message qui dit en substance qu'une partie des appareils doivent être changés car ils ne fonctionnent plus ou ne correspondent pas aux exigences

techniques actuelles. Pour ce type de conservation, il est donc nécessaire de pouvoir maîtriser l'apport, la température et l'humidité de l'air neuf insufflé dans les locaux. Deuxième élément sur lequel j'aimerais revenir aussi : Est-ce qu'on peut véritablement parler de caractère urgent, voire assez urgent pour cet objet ? J'ai pris la peine de rencontrer le président du Conseil de fondation, M. Vital Schaffter, et on a longuement discuté de cet aspect des choses. Avec gentillesse, il m'a remis les extraits des procès-verbaux 118, 119 et 120, et je crois qu'avec le résumé de ces trois éléments vous serez convaincus qu'il y a tout à fait un élément d'urgence et non seulement de nécessité. Dans le procès-verbal 118, on apprend qu'à la demande de la conservatrice, M. Michel Rotunno du Service des travaux publics a visité l'abri des biens culturels avec un responsable de l'entreprise qui s'occupait de la maintenance des installations. Lors de cette visite, le problème de la situation climatique des dépôts a été jugé préoccupant car l'un des déshumidificateurs avait rendu l'âme et les valeurs d'humidité étaient trop élevées. Ceci entraînera à court terme des dommages irréversibles, notamment des moisissures sur les œuvres sur papier qui sont extrêmement nombreuses au sein de ce musée. Nanti de ces éléments, en date du 17 juin 2010, le Conseil municipal a donné un mandat d'étude à un bureau spécialisé pour faire un diagnostic et voir ce qu'il fallait faire par rapport à ces installations.

Le hasard a fait que dans le courant du mois de juillet, c'est-à-dire quelques semaines seulement après l'attribution de ce mandat, un déshumidificateur a dû être installé parce qu'effectivement il y avait un gros problème à ce niveau-là. Ce déshumidificateur a fait chuté l'humidité relative d'environ 50 % alors qu'avant elle était au-delà de 65 % mais malheureusement ça a augmenté la température de plusieurs degrés. Donc, en réglant un problème d'un côté, on en mettait un nouveau de l'autre et là aussi ça a été dit et c'est dans le procès-verbal que cette mesure ne peut être que temporaire, soit l'installation de cet déshumidificateur, car les variations climatiques sont très néfastes pour les œuvres.

En date du 23 septembre 2010, le bureau technique Air M'études de Porrentruy a rendu son rapport qui a confirmé tous les faits en question. Il fallait donc véritablement procéder à un assainissement le plus rapidement possible.

Dans le dernier procès-verbal du 13 décembre 2010, on peut lire que le président s'étonne qu'aucune suite n'ait été donnée par la Municipalité quant au rapport du bureau technique concernant la dégradation des conditions climatiques. La dernière phrase de ce procès-verbal a toute son importance puisqu'elle dit : "Etant donné que nous avons informé la Municipalité des risques liés à cette situation, il y reviendra d'endosser la responsabilité des dégâts éventuels sur les collections".

Donc, on peut vraiment parler ici de clause d'urgence puisque je vous rappelle que la première investigation s'est faite le 25 mai 2010 en présence de M. Michel Rotunno que je salue puisqu'il est parmi nous. C'est une année après que ce crédit est soumis à votre approbation. Pour la bonne bouche, dernier point, le crédit en question. J'avais informé les deux commissions, en particulier la commission des finances, qu'une requête avait été faite auprès de la Loterie romande pour demander une subvention pour assainir cette installation. En date du 22 juin, un courrier a été adressé à la Municipalité et j'ai la grande satisfaction de pouvoir vous dire que la délégation jurassienne à la Loterie romande a décidé d'octroyer, avec l'accord du Gouvernement, un don de 50'000 francs en faveur de cet objet. Je profite de remercier la délégation romande dont l'un de ces éminents représentants est parmi nous ce soir.

Vous comprendrez, bien sûr, vu ces éléments-là que je ne peux que vous inciter ou vous pousser à accepter ce crédit de 168'000 francs qui ne devient plus, en réalité, qu'une dépense effective de 118'000 francs si le crédit est accepté.

Mme Danièle Chariatte : Si le crédit de 168'000 francs qu'on nous présente ce soir nous semble absolument nécessaire, voire même urgent afin de garantir la conservation des biens culturels de l'Hôtel-Dieu, l'aspect financier de ce dossier a retenu toute l'attention du groupe PDC-JDC.

En effet, dans un souci de rigueur, nous souhaitons vivement que le Conseil municipal s'engage à respecter le crédit qui lui sera accordé, dans le même sens, le bureau Air M'études peut-il certifier que les devis seront réellement tenus avec néanmoins une marge de 10 %, ce qui nous semble raisonnable. Le groupe PDC-JDC prie le Conseil municipal d'être vigilant.

Cependant, notre groupe mesure totalement les risques d'installation qui ne garantissent plus la conservation optimale des œuvres stockées à l'Hôtel-Dieu ainsi que la responsabilité du Conseil municipal en cas d'incident. Nous avons également relevé que les deux commissions concernées, à savoir travaux publics et finances ont préavisé favorablement ce crédit.

Au vu de ce qui précède, nous soutiendrons logiquement le crédit de 168'000 francs, à couvrir par voie d'emprunt, qui nous est proposé ce soir.

M. Laurent Barotte : Le groupe Passage considère cet investissement comme opportun, justifié et acceptable, d'autant qu'il fait l'objet d'une aide financière en provenance de la Loterie romande. Le groupe acceptera donc ce crédit pour l'abri des biens culturels du Musée de l'Hôtel-Dieu.

Mme Chantal Braichet : Le groupe PCSI a étudié attentivement les arguments du Conseil municipal concernant l'assainissement des installations décrites. Nous soutiendrons avec conviction cet investissement nécessaire à la poursuite des objectifs d'une institution phare de Porrentruy. Le Musée de l'Hôtel-Dieu est la fierté de notre ville et mérite tout notre soutien. L'équipe animatrice actuelle est professionnelle, efficace et dynamique. La Commune l'a compris qui, en parallèle avec le Canton, a accru sa subvention de 20 % cette année.

Le groupe PCSI accepte l'entrée en matière et le crédit de 168'000 francs pour l'assainissement des installations techniques de l'Hôtel-Dieu servant à la conservation des biens culturels.

M. Pierre-Alain Cattin : Le groupe PLR a également analysé cette demande qu'il juge tout à fait opportune puisque le Musée de l'Hôtel-Dieu a maintenant 20 ans d'existence derrière lui. Les techniques de climatisation, ventilation, déshumidification ont changé et on rapporte tout de même que la responsabilité de ces lieux incombe à la Municipalité qui met ces lieux à disposition des autres fondatrices pour y stocker un certain nombre d'objets précieux pour notre histoire régionale.

Le Musée est un lieu important pour notre ville. Il accueille plus de 5'000 visiteurs par année, vous avez pu le lire dans le rapport de gestion de l'année passée, et je pense que nous devons entrer en matière sur cette problématique de la rénovation des installations de maintenance de l'abri des biens culturels.

Nous nous réservons le droit d'intervenir dans le fond du sujet.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Pierre-Alain Cattin : Une installation qui sert à conserver des biens culturels, des estampes, des papiers, des objets dorés et autres est une installation extrêmement complexe. Si vous avez déjà visité une fois dans votre vie l'abri des biens culturels, vous avez remarqué qu'il règne une température régulière, un état d'humidité toujours bien calculé et que cet état d'humidité varie en fonction du nombre de visiteurs qui s'y rendent. Si c'est un groupe de deux personnes, il n'y aura pas de grandes variations mais si ce sont 20 ou 25 personnes qui s'y rendent, ne serait-ce que cinq ou dix minutes, la température et le taux d'humidité varient fortement.

Sans mettre en cause les capacités du bureau Air M'études, nous aimerions bien que dans cette procédure il y ait l'avis d'experts. Il y a des experts en Suisse qui se chargent des musées, qui ont installé des bibliothèques où on conserve des manuscrits et des biens encore plus précieux que ceux qui se trouvent à l'Hôtel-Dieu et nous pensons qu'il serait opportun qu'un bureau d'experts soit consulté pour que les futures installations fonctionnent parfaitement.

Sachez aussi que l'abri des biens culturels nous a donné quelques soucis l'année passée lorsqu'il y a eu de fortes pluies puisque les conditions de construction datent déjà de 22 ans et je pense qu'il y a d'autres problèmes à régler que ceux de la température et de l'humidité. De ce fait, je pense qu'un bureau d'experts serait le bienvenu pour donner son avis quant à d'autres transformations qui seraient préliminaires au remplacement de la ventilation et de l'appareil de déshumidification. Ça serait peut-être notre position de dire que nous soutiendrons cette demande de crédit par voie d'emprunt mais qu'on y mette un peu plus d'experts dans cette procédure.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 168'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations techniques pour la conservation des biens culturels du Musée de l'Hôtel-Dieu, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14 Approuver un crédit spécial de CHF 647'150.--, à couvrir par voie d'emprunt, lié à :

- **La contribution de la Municipalité de Porrentruy aux frais de viabilisation fondamentale liés à la réalisation du plan spécial Esplanade.**
- **Divers travaux d'aménagement routier et de canalisations à réaliser parallèlement ou consécutivement à la construction d'Esplanade.**

M. le Président : Comme pour les points précédents, nous allons d'abord traiter l'entrée en matière, puis le fond du sujet.

ENTREE EN MATIERE

M. François Laville : J'ai le privilège de rapporter devant vous au nom du Conseil municipal sur cette demande d'un crédit spécial de CHF 647'150.- qui, vous le savez fort bien, touche à un projet d'une importance et d'une ampleur exceptionnelle pour notre ville. Je dois d'abord vous rappeler que je ne suis impliqué directement dans le dossier Esplanade que depuis le début avril et que, par conséquent, l'essentiel du travail considérable de plusieurs années consenti au niveau politique communal et donc du mérite qui peut en résulter incombe à mon prédécesseur. Cette passation des pouvoirs s'est effectuée dans les meilleures conditions dans la mesure où ce projet, depuis son départ il y a environ quatre ans, a évolué fortement et dans des sens qui me paraissent désormais tout à fait pertinents, au gré des préavis émis par les divers organes fédéraux et cantonaux concernés, en fonction de l'approfondissement des divers enjeux du dossier aussi bien du côté des promoteurs que de celui de la Municipalité et, il faut savoir le reconnaître, de certaines oppositions formulées dans la première phase du processus, celle qui a conduit à la modification du règlement de construction dans le secteur concerné. Je me permets encore dans cette introduction de suggérer un lien avec deux points de votre ordre du jour.

- Pour ce qui a trait à la question écrite "Quel bilan pour le poste d'urbaniste municipal ?", je dirais que la conduite du dossier Esplanade démontre s'il était encore besoin la nécessité d'un tel poste et qu'il a mis en évidence les qualités et les compétences de celui qui assume actuellement cette responsabilité.
- En ce qui concerne la motion relative à la renégociation du permis accordé à Lidl, je dirais que la simple comparaison terme à terme entre les deux dossiers, Lidl, d'une part, Esplanade, d'autre part, met cruellement en lumière l'incroyable indigence urbanistique du premier nommé.

Si j'entre enfin dans le vif de l'objet qui vous est soumis ce soir, je vais m'abstenir de trop répéter le contenu du rapport relativement long que vous a été soumis et me limiter à évoquer trois aspects.

Je tiens tout d'abord à confirmer très brièvement l'importance exceptionnelle du projet pour notre ville. Cette importance ne se mesure pas uniquement en millions investis ou en milliers de mètres cubes construits. Il doit aussi s'apprécier en terme de réaffirmation de la vocation urbaine de notre ville, de promotion de son nouveau rôle de porte d'entrée de la Suisse, de renforcement de sa compétitivité et de son attractivité dans un environnement qui ne se limite pas ni à l'Ajoie ni à la République et Canton du Jura mais qui s'intègre dans un vaste espace transfrontalier qui va de Bâle à la Chaux-de-Fonds. Ce projet vient donc au bon moment, celui où Porrentruy voit se multiplier ses potentialités de développement. Si j'aborde ensuite le caractère novateur du projet, je me réfère à un colloque qui a eu lieu le vendredi 24 juin à l'Université de Neuchâtel sur le thème "(Re) construire la ville autrement". Le professeur Emmanuel Rey, de l'EPFL, modérateur de ce forum a résumé les grandes lignes d'une nouvelle approche de l'urbanisme. Vous verrez que ces principes sont très largement pris en compte dans la dynamique d'Esplanade. Je les énumère brièvement :

- Donner une priorité à la requalification des friches urbaines situées aux abords immédiats des centres des villes.
- Densifier l'utilisation du sol disponible.
- Promouvoir une mixité des fonctions dans un même espace.
- Assurer un haut niveau de qualité aux espaces publics.
- Prendre en compte et valoriser l'environnement historique et naturel.
- Privilégier de nouvelles approches de la mobilité, notamment les transports publics.
- Mettre en application les concepts de développement durable.

A l'évidence, le projet Esplanade se situe bien dans ce vaste mouvement de "retour en ville" que préconise l'urbanisme moderne. Je garde pour la fin un dernier argument développé lors de ce colloque par le professeur Bruno Marchand, également de l'EPFL, qui a invité à reprendre en les réinterprétant bien sûr des modèles historiques reconnus et à s'inspirer du tissu urbanistique médiéval qui déjà conciliait densité et mixité. Eh bien, il ne faut pas trop solliciter son imagination pour voir que le concept Esplanade se réfère implicitement ou explicitement à des schémas urbanistiques anciens bien connus.

C'est l'occasion pour moi, et je pense que je vais ici en surprendre quelques-uns parmi vous, de rendre un hommage aux promoteurs du projet parce qu'ils ont tenu à intégrer leur logique de rentabilité et de profit dans une vision urbaine, parce qu'ils ont accepté de faire évoluer leur projet en fonction des orientations données par les pouvoirs publics cantonaux et communaux, parce qu'ils ont, malgré quelques accès occasionnels d'impatience assez compréhensible, toujours maintenu un dialogue constructif avec la Municipalité.

Pour conclure sur le crédit spécial de CHF 647'150.- qui vous est proposé, je dirais que votre législatif est invité à bien vouloir confirmer les divers engagements financiers que le Conseil municipal a pris sur ce dossier. Ces engagements ne portent évidemment que sur les éléments de viabilisation et d'aménagement des espaces et des installations publics puisque la construction des immeubles est ici

une affaire privée. Il faut bien voir que ce crédit de CHF 647'150.- ne représente qu'un peu plus du quart du montant général des frais qui vont être générés par la conception et la viabilisation des alentours d'Esplanade. L'ensemble de ces travaux porte en fait sur un montant total évalué à CHF 2'252'500.-. Dans ce contexte, la Municipalité profite de diverses opportunités bienvenues :

En premier lieu....

- La participation financière obtenue par la Municipalité des promoteurs à ces travaux à hauteur de CHF 1'191'150.- (soit 53% des frais de viabilisation), une contribution considérable mais justifiée par le fait que le projet occasionne certains de ces travaux ou que le projet tire, à des degrés divers, bénéfice de ces travaux. On peut ici affirmer que, dans ce cas de figure, le partenariat entre Municipalité et promoteurs s'inscrit dans une stratégie avantageuse pour les deux parties. De ce fait, il reste donc à la charge de la Commune une somme totale de CHF 1'060'750.-.

Deuxième opportunité :

- L'indemnité de CHF 181'000.- versée par l'Etat du Jura à la Municipalité de Porrentruy lors de la cession à la Municipalité de la route de Fontenais peut être affectée au financement de cette contribution communale. Cette affectation se justifie pleinement du fait des importants travaux prévus sur cette artère dans le cadre d'Esplanade.

Troisième opportunité :

- Le Conseil de ville a ouvert trois crédits-cadres, l'un pour les routes, le suivant pour les canalisations d'eau potable, le dernier pour les canalisations d'eaux usées. Dans la mesure où une partie des travaux à réaliser dans le contexte général d'Esplanade s'inscrit dans la logique de ces crédits cadres, c'est un total de CHF 232'600.- (CHF 56'900.- pour les routes, CHF 140'100.- pour les eaux propres, CHF 35'600.- pour les eaux usées) qui peut être prélevé sur ces trois crédits cadres.

A la faveur de cette triple bonne opération, c'est donc bien ce montant résiduel de CHF 647'150.- qu'il vous appartient de décider ce soir. On notera que la plus grande partie de cette somme procède de l'aménagement d'un espace public de qualité depuis les façades d'Esplanade jusqu'au Rinçoir y compris avec la création sur l'ensemble du secteur d'un espace dit de rencontre où la circulation automobile est limitée à 20km/h, où priorité est donnée aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics, où de véritables arrêts de transports publics sont aménagés, où une des berges du Rinçoir devient accessible et se transforme en lieu de détente et convivialité. Ces éléments illustrent bien la volonté de faire de la démarche "Esplanade" un exemple de reconstruction de tout un secteur de notre ville selon les principes de l'urbanisme que j'ai évoqués tout à l'heure et qui ont été développés à Neuchâtel. Cerise ultime sur ce gâteau urbanistique : ce montant de CHF 647'150 se situe sensiblement en-dessous du chiffre de CHF 750'000.- prévu à cet effet par la planification financière. Ce projet a été présenté aux quatre commissions concernées, urbanisme, travaux publics, finances et police. Il a été accepté par ces quatre commissions et, dans cet esprit, je me permets, au nom du Conseil municipal, de vous recommander d'entrer en matière sur cet objet et de l'accepter.

M. Laville présente ensuite très brièvement un montage qui complète l'information des Conseillères et Conseillers de ville sur cet objet de l'ordre du jour.

M. Philippe Berthoud : Disons-le d'emblée, le groupe Passage acceptera l'entrée en matière et le crédit demandé.

Les travaux prévus dans le cadre de la construction du projet Esplanade sont tout à fait bienvenus.

L'aménagement de la "zone rencontre" ainsi que la réfection des différentes canalisations sont prévus dans une bonne logique urbanistique et financière.

Nous faisons toutefois les remarques suivantes :

Nous demandons que les "crédits-cadre route" ne reportent pas aux calendes grecques les réfections votées pour les rues de l'Ermitage et du Creugenat.

Une petite remarque pour les non spécialistes,- on a eu des détails maintenant -, c'était à propos des plans fournis aux Conseillers de ville, ils auraient supporté une légende avec notamment l'indication de l'échelle.

Dernière remarque : à mon avis, la "zone rencontre" pourrait bien être prolongée,- elle le sera peut-être plus tard, on verra bien -, jusqu'au carrefour de l'Inter.

M. Frédéric Sollberger : Il m'appartient de donner l'avis de groupe PDC-JDC concernant le crédit spécial de CHF 647'150.- qui nous est soumis ce soir.

Je ne vais pas laisser planer le suspens plus longtemps, le groupe PDC-JDC acceptera dans sa totalité l'entrée en matière et le crédit proposé.

Le rapport qui nous est présenté est clair, complet et explicite concernant les différents travaux à exécuter. Le crédit est important, certes, mais il est nécessaire. Nécessaire parce que le projet Esplanade a été

plébiscité par la population bruntrutaine; nécessaire parce qu'il permettra la réalisation de la viabilisation fondamentale du plan spécial, nécessaire également parce que pour accueillir un projet de cette envergure, il faut se donner les moyens d'aménager son environnement immédiat. Je pense notamment à l'aménagement du Rinçoir et de la place publique attenante.

Nécessaire, enfin, parce qu'il est particulièrement intéressant de pouvoir profiter de ces travaux pour procéder à la réfection de la chaussée et des canalisations à la rue des Planchettes, au chemin des Vauches et à la route de Fontenais, tout en sachant qu'une partie du financement de l'ensemble de ces aménagements est aussi assurée par les promoteurs.

Il est temps que ce projet démarre !

M. Manuel Godinat : Lorsque nous avons abordé ce dossier en préparation de groupe, nous n'avons pas eu à en débattre bien longtemps tant le texte est clair et complet. Le montant articulé nous paraît également raisonnable au vu de l'investissement total prévu par les promoteurs, tout comme le mode de financement proposé par le Conseil municipal et sans oublier la répartition des frais qui est tout à fait justifiée.

Nous souhaitons ici féliciter les promoteurs de ce projet qui vont permettre, tout d'abord, à notre ville de s'offrir un coup de jeune bienvenu à un secteur qui en a bien besoin mais aussi comme l'a dit M. Laville des promoteurs qui ont su répondre à la demande et aller dans le sens des autorités communales et cantonales.

Pour résumer, nous acceptons donc le crédit spécial proposé ce soir.

M. Philippe Eggertswyler : Après avoir analysé le dossier qui nous est soumis, le groupe PCSI accepte l'entrée en matière dans sa majorité et accepte aussi le crédit spécial pour favoriser l'implantation de ce bel édifice qu'est Esplanade.

M. Vincent Siegenthaler : Nous remercions le Conseil municipal pour toutes les précisions et explications du rapport concernant le projet Esplanade et je ne vais pas m'étendre sur les détails et historiques de ce projet.

Esplanade est un projet qui s'inscrit dans la volonté et l'effort que fait notre Commune à vouloir densifier son centre urbain et cette future réalisation s'accorde bien avec la vieille ville.

Nous apprécions tout particulièrement la création du premier espace de rencontre en ville de Porrentruy qui est un encouragement à la mobilité douce pour nos concitoyens et le réaménagement du Bacavoine qui mérite bien un bon coup de nettoyage.

Le problème des places de stationnement insuffisantes a été résolu de façon intéressante en favorisant la mobilité douce, des places de parc payantes et aussi en incitant les futurs locataires à créer des plans de mobilité douce au niveau de leurs entreprises, ce qui a permis aussi de faire démarrer ce projet et l'accepter par le Canton.

Au vu de tout cela, le groupe socialiste acceptera le crédit qui nous est proposé ce soir. On espère voir démarrer ce projet rapidement.

M. François Laville : J'aimerais répondre aux questions posées par le groupe Passage.

En ce qui concerne le crédit "routes", je peux vous dire que Claude Rebetez a veillé de manière attentive à ne pas se faire ponctionner son crédit, de manière à réaliser les objets dont vous avez parlé et sur lesquels le Conseil municipal s'est engagé.

L'autre aspect, c'est celui de la prolongation de la "zone de rencontre" que vous suggérez en direction de l'Inter où des Bennelats. Dans un premier temps et à l'instigation du Canton, notre objectif est d'assurer une liaison entre le faubourg St-Germain et la vieille ville, toujours dans la philosophie générale du projet qui est de vivifier la vieille ville et non pas de la désertifier. Donc, finalement, l'effort portera dans un prochain crédit qui vous sera certainement soumis d'ici quelques mois et visant à aménager un lien attractif entre l'espace "Esplanade" et les portes de la vieille ville.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit spécial de CHF 647'150.--, à couvrir par voie d'emprunt, lié à :

- La contribution de la Municipalité de Porrentruy aux frais de viabilisation fondamentale liés à la réalisation du plan spécial Esplanade.
- Divers travaux d'aménagement routier et de canalisations à réaliser parallèlement ou consécutivement à la construction d'Esplanade, à la majorité évidente.

Il n'y a pas d'avis contraire.

- 15. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2010.**
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2010.

M. le Président : En ce qui concerne la procédure, nous effectuerons deux votes séparés. Par contre, pour l'entrée en matière, je vous propose un seul vote étant donné que les dépassements de crédits font partie intégrante des comptes. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette façon de faire ?

Si ce n'est pas le cas, je donne la parole au représentant du Conseil municipal pour l'entrée en matière.

ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau : Avant d'entrer dans le vif du sujet de mon exposé, je vous fait part d'une petite erreur concernant ces comptes; la pagination des pages C1-C21 aurait dû être B1-B21 comme indiqué sur la table des matières. Je m'en excuse. Ceci est dû à cette modification du nouveau plan comptable. Moins 988'587 francs, c'est le montant du bouclage des comptes 2010 que vous aurez à accepter tout à l'heure.

Même si ce résultat est meilleur de plus de 1,3 million de francs que ce que prévoyait le budget, il est une fois encore dans le rouge, donc toujours insatisfaisant aux yeux du Conseil municipal.

Abstraction faite de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" des charges par nature qui augmentent de 5,5 % par rapport à 2009, revenant ainsi à la valeur des comptes 2008, la seule satisfaction est d'avoir su gérer nos charges maîtrisables propres au plus proche de notre budget communal.

Il est sans aucun doute encore difficile aujourd'hui de comparer avec précision certains chiffres en raison du nouveau plan comptable mis en place lors du budget 2010 qui, je le rappelle, doit permettre au service financier une comptabilité analytique pour chaque service. Ceci est particulièrement visible dans les tableaux de comparaison entre comptes des années antérieures comme souligné dans le rapport introductif, d'ailleurs. Alors encore un peu de patience pour ceux qui se baignent dans les chiffres et les comparaisons.

Mais revenons aux trois éléments qui sont à mettre au bénéfice de l'amélioration de notre résultat, pour un montant de 1 million de francs.

Premièrement, ajustement de la valeur des titres :

Sur la demande de notre organe de révision et sur la base des dispositions légales en vigueur, et particulièrement selon l'article 3 alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, qui dit que la comptabilité doit donner une situation claire, complète et véridique des finances, des patrimoines et des dettes communales. De plus, toujours dans le même décret, à l'article 10, on peut lire que : les actions et parts sociales sont comptabilisées au maximum à leur valeur vénale. Et c'est là finalement le plus important au niveau de cet ajustement des titres. Je le répète : les actions et parts sociales sont comptabilisées au maximum à leur valeur vénale.

L'enregistrement de la plus-value de 390'000 francs sur les titres respecte les exigences de clarté, d'intégralité et d'exactitude prévues dans les dispositions légales.

Il est à noter que dans les dispositions comptables, si la possibilité de sous-évaluer des rubriques du bilan est prévue dans le droit commercial et est largement utilisée en Suisse afin de réduire le bénéfice imposable d'une entreprise en constituant des réserves latentes, force est de constater qu'une collectivité publique comme la Municipalité de Porrentruy, n'étant pas une société commerciale soumise à l'impôt, une sous-estimation des actifs n'a pour seul but que de montrer une situation financière moins favorable que la réalité.

L'existence d'un découvert au bilan présuppose donc que toutes les rubriques ont été valorisées selon des principes comptables appropriés et que tous les efforts pour le réduire ont été entrepris.

Une présentation et une valorisation cohérente des actifs et des dettes de la Commune renseignent le citoyen de manière transparente sur l'état de la fortune.

Deuxièmement, pour la vente de la parcelle de Lorette 30 :

Nous reprendrons une fois encore les dispositions légales décrites dans le décret sur l'administration financière des communes avec le même article cité auparavant qui reste bien évidemment valable, mais également l'alinéa 3 du même article qui dit que les opérations comptables ne peuvent être compensées. L'enregistrement du bénéfice de 210'000 francs sur la vente de la parcelle respecte donc bien les dispositions légales.

Notons encore, en regard aux dispositions comptables, que la parcelle n° 490 du cadastre de Porrentruy a fait l'objet d'un morcellement inscrit au registre foncier. Il en résulte deux parcelles, la 490 qui reste propriété de la Municipalité et la 3259 qui a été vendue à la coopérative "Les Jonnières", selon décision du Conseil de ville du 14 janvier 2010, pour montant de 680'000 francs accepté à l'unanimité, après avoir soustrait une provision de 92'000 francs du prix de vente afin de tenir compte des frais de morcellement et de la démolition de l'immeuble Lorette 32, conformément à la décision du Conseil de ville.

Le bénéfice provenant de la vente de la parcelle 3259 a été déterminé avec prudence car il ne peut pas être compensé totalement avec la parcelle 490 en raison de l'interdiction des compensations des transactions comptables édictée dans la loi. La valeur résiduelle de la parcelle 490, après déduction de la provision de 92'000 francs correspond à un prix de CHF 82.-/m².

Troisièmement, la dissolution partielle de la réserve d'impôt :

Comme décrit dans le rapport d'introduction, l'ajustement de cette réserve de 750'000 francs constituée en 2005, qui était là pour couvrir le risque lié au retard dans le calcul de certains partages d'impôts en faveur d'autres communes, est aujourd'hui réglé. Si le service financier a mis en place une gestion proactive dans le calcul des arriérés d'impôts, alors pourquoi ne pas dissoudre complètement cette réserve, me direz-vous ? C'est la prudence qui nous a poussés à agir de la sorte et ainsi garder un montant de réserve de 350'000 francs pour les années à venir.

Profitons un peu de parler de la rubrique 9 "Impositions". Même si globalement nos prévisions sur les rentrées fiscales nettes 2010 ont été bien estimées, force est de constater que depuis 2008 elles ne cessent de diminuer. La première raison est sans aucun doute les effets de la crise économique avec le décalage dans le temps des impositions. Deuxièmement, la baisse de la pression fiscale de 1 % et, pour finir, la fragilité de la structure économique de Porrentruy pour les personnes morales.

En chiffres, entre 2010 où les impositions nettes étaient de 19,6 millions et 2008 où les impositions étaient de 21,3 millions, on a une différence de 1,7 million de rentrées fiscales en moins.

Si l'on parle des éléments encore une fois qui grèvent nos comptes, il faut y ajouter les charges liées du Canton qui progressent de 8,6 % en une année, - et là je ne parle pas de 2008 mais de 2009 -. En une année, 8,6 % c'est une charge supplémentaire de plus de 820'000 francs pour les comptes communaux. Je ne vous ferai pas l'affront de faire le total entre 820'000 francs et 1,7 million de francs et puis la déduction par rapport à notre résultat car je crois que vous l'aurez déjà tous fait.

A l'inverse, il y a lieu de souligner la rigueur de la Municipalité dans la gestion du personnel dont les charges ont diminué de 1 % par rapport à 2009.

Notons encore que, grâce à la conjoncture favorable sur les marchés financiers, l'on profite lors des renouvellements des emprunts communaux de taux particulièrement bas, notre politique de gestion de nos dettes à court et moyen termes sont parlants puisqu'aujourd'hui nos charges d'intérêts diminuent d'environ 180'000 francs, représentant une baisse de plus de 10 % par rapport à 2009, sauf que la BNS prévoit déjà une inflation de 0,9 % pour 2011 et de 1 % pour 2012.

Les indicateurs de la planification financière sont décrits dans le rapport introductif, je ne vais donc pas y revenir. Sauf peut-être pour deux éléments : les flux de liquidité ont tendance à se stabiliser en raison de l'évolution des rentrées fiscales.

S'agissant de l'endettement, celui-ci reste stable à environ 56 millions de francs, donc quasiment égal à l'année 2009, ce qui s'explique par le peu d'investissements consentis durant l'année 2010, dus notamment par un décalage dans le temps des réalisations, comme expliqué dans le rapport introductif. Juste encore un mot, pour finir, sur les quatre dépassements du budget à ratifier :

Les trois premiers sont dans la rubrique de l'action sociale.

Premièrement, le dépassement des prestations d'assistance est dû principalement à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant de cette assistance et ceci surtout chez les jeunes.

Deuxièmement, l'augmentation des traitements des auxiliaires nécessaires à la bonne marche de la Maison de l'enfance, notons que celle-ci est partiellement compensée par les indemnités reçues dans le cadre d'incapacités de travail.

Et, troisièmement, c'est la part communale de la contribution aux œuvres sociales de l'Etat à l'AVS qui est plus importante que budgétisée et ce principalement en raison de la RPT; il est à noter qu'en 2009 déjà nous avons déjà un dépassement et que les valeurs de ces charges nous sont données par le Canton lors de l'établissement du budget.

Le quatrième dépassement se trouve dans la rubrique 9 "Impositions" sur les éliminations du patrimoine financier qui concerne les pertes sur débiteurs des impôts et ce malgré les poursuites engagées par la Recette et administration de district. Cela concerne tout aussi bien les personnes physiques que morales.

Finalement, on peut voir que des personnes ont de plus en plus de mal à payer leurs impôts. En conclusion, même si le résultat des comptes présentés ce soir est meilleur que le prévoyait le budget, la gestion des rubriques budgétisées par les services communaux reste prioritaire, il ne faudra en aucun cas relâcher les efforts faits jusqu'à présent. Il faudra peut-être même en faire davantage mais ça c'est le problème du budget 2012.

Pour conclure, tout comme la Commission des finances, le Conseil municipal vous recommande donc d'accepter les comptes et de ratifier les dépassements budgétaires pour l'année 2010. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Hauser : Le groupe Passage a pris connaissance des comptes de l'administration communale pour l'année 2010. Certes, comme ceux de l'année 2009, ils bouclent par un déficit. Celui-ci, cependant, est moins conséquent que prévu dans le budget.

Sans aller jusqu'à parler de bonne surprise, on peut considérer - et c'est la position du groupe Passage - qu'un tel résultat est satisfaisant. On pourrait bien sûr gloser sur le fait qu'il découle d'opérations de comptabilisation aussi imprévues que particulières. Mais ces opérations, cela vient d'être dit, procèdent tout à la fois des recommandations de l'organe de révision et d'une mise à jour logique et compréhensible de la situation comptable.

On peut donc donner acte au Conseil et aux services municipaux de leur gestion soignée du ménage communal. On rappellera aussi, une fois de plus, qu'il ne faut pas relâcher l'effort dans les démarches auprès de l'Etat, pour ce qui est de la répartition des charges entre Communes et Canton. L'augmentation constante des charges liées reste un problème fondamental, ça vient d'être dit également, avec des préoccupations particulières à propos de certaines rubriques qui ont pris l'ascenseur depuis quelques années, comme celle de la répartition des charges de l'aide sociale.

Les charges liées grimpent et les rentrées fiscales ne suivent pas. L'écart, en l'occurrence, pourrait s'accroître encore ces prochaines années. Notre Canton, en effet, annonce des mesures fiscales qui auront forcément des effets au niveau communal.

Cela dit, il ne s'agit pas de renoncer au développement de notre ville. Il en va de son avenir. A cet égard, l'exercice 2010 démontre une nouvelle fois que nos autorités municipales ont la possibilité de conduire une politique raisonnable et raisonnée de développement et d'investissement. Il est justement souligné dans le dossier qu'elles sont "parfaitement en phase" avec la planification financière, bon instrument de pilotage, et le groupe Passage s'en réjouit. Comme le prévoit le Canton, et si possible en concertation étroite avec lui, il faut oser des paris sur l'avenir, il faut savoir investir pour espérer être payé de retour. On ne manquera pas de noter, au passage, que le frein à l'endettement, qui a été bien hâtivement érigé ici en vertu cardinale de la gestion financière, est en passe d'être levé au plan cantonal; qu'on se le dise dans nos chaumières municipales !

Ainsi donc, le groupe Passage acceptera les comptes 2010 et, au préalable, ratifiera les dépassements de crédits budgétaires, qui relèvent pour la plupart - on le dira une fois encore - du domaine de l'aide sociale. Le groupe se réserve au demeurant d'intervenir lors de la discussion rubrique par rubrique, pour quelques précisions ou questions.

M. Marcel Godinat : Le spécialiste des affaires financières au sein du groupe PLR étant assis sur son perchoir et, pour cette raison, privé de la possibilité de s'exprimer, il m'appartient de vous rapporter notre appréciation des comptes 2010.

Les comptes ont été bouclés avec un excédent de charges de 988'000 francs alors que le budget prévoyait une perte de 2'323'000 francs.

Je dis bien : "ont été bouclés", dans la mesure où les comptes présentés par le trésorier communal ont été enjolivés, si je puis m'exprimer ainsi, en ajoutant après coup des recettes extraordinaires à hauteur de 1 million de francs, à savoir : 210'000 francs en tant que bénéfice de la vente de Lorette 30, 390'000 francs en tant que réajustement de la valeur des actions des FMB, de la BCJ et du Crédit suisse, et, finalement, 400'000 francs par la dissolution d'une provision pour débiteurs douteux en ce qui concerne les impôts. Vous aurez compris qu'en l'absence de notre spécialiste des finances je vais me focaliser sur une facette des comptes qui m'intéresse plus particulièrement.

Nous n'avons rien à redire concernant cette dernière position, donc ce réajustement des débiteurs douteux en ce qui concerne les impôts ou bien de ce partage avec d'autres communes.

Nous sommes un peu plus dubitatifs concernant la comptabilisation à cet endroit du gain produit par la vente du bâtiment de Lorette. Mais où nous ne sommes pas d'accord, c'est au sujet de la réévaluation de la valeur comptable des actions et, plus particulièrement, celles des FMB. Il est vrai que ces 5'000 actions figuraient jusqu'alors dans les comptes probablement ou peut-être à leur valeur nominale, soit CHF 7.20 par action, ce qui nous amenait à une somme de 36'000 francs. Nous avons appris tout à l'heure par le responsable des finances que ce réajustement répondait à des directives cantonales. On peut se demander pourquoi ce réajustement n'a pas eu lieu en 2008, voire en 2009.

Les actions FMB ont atteint un record en 2008 puisqu'elles se sont échangées à cette époque à près de CHF 140.-. Une correction s'imposait dans les comptes 2008 mais il n'en fut rien. La crise a entraîné, comme chacun sait, une diminution sensible de la valeur boursière de la plupart des actions. Au 31 décembre 2010, la valeur boursière ne s'élevait plus qu'à CHF 70.70, ce qui nous amène à un montant global de 353'000 francs.

J'abrège cet historique de la valeur boursière des actions FMB. Nous sommes étonnés que l'organe de révision ait recommandé au Conseil municipal de réévaluer dans une telle mesure ces actions. Nous sommes d'autant plus surpris que les actions des FMB ont dégringolé après la catastrophe de Fukushima, à la mi-mars. Aujourd'hui, les actions FMB s'échangeaient en-dessous des 52 francs. A ce jour, la surévaluation du paquet d'actions atteint donc 90'000 francs, ce qui correspond à une réduction de sa valeur réelle de l'ordre de 35 %.

C'est vrai que le réajustement des portefeuilles est tombé au mauvais moment. Nous estimons cependant que le Conseil municipal devrait adopter sans plus tarder des règles de comptabilisation réalistes des actions que la ville possède et, dans la mesure du possible, de s'y tenir.

Cela étant dit, nous constatons que même en faisant abstraction de cette réévaluation trompeuse, le budget est, dans son ensemble, respecté, ce qui est de nature à nous réjouir.

En ce qui concerne la comptabilisation du bénéfice de la vente de Lorette 30, nous sommes d'avis qu'une vente d'immeuble ne devrait pas être simplement considérée comme un désinvestissement. C'est un produit extraordinaire si l'immeuble était entièrement amorti.

D'une manière globale, force est de constater que nos résultats sont peu brillants parce qu'ils s'inscrivent en deçà de ceux des autres villes de l'Arc jurassien.

Cependant, nous relevons avec satisfaction que la dette de notre ville semble maîtrisée. Autre sujet de satisfaction : nous reconnaissons à leur juste valeur les efforts de l'administration communale pour réduire les dépenses.

Pour ces deux dernières raisons, le groupe PLR accepte les comptes 2010 de même que les dépassements de crédit. Nous nous réservons cependant le droit d'intervenir lors des discussions de détail.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le groupe PCSI a étudié de manière approfondie les comptes 2010. Dans le rapport introductif, le Conseil municipal fait état d'une amélioration du résultat de l'ordre de 1,3 million de francs. Or, comme l'a dit M. Godinat, la réévaluation des actions de la BCJ et des FMB nous semble extrêmement discutable, d'autant plus que le cours de ces dernières est de 20 % supérieur au cours boursier actuel.

Nous ne pensons pas que la recommandation de l'organe de révision soit en l'occurrence justifiée en la matière. Nous sommes de même très étonnés qu'une dissolution partielle de la réserve d'impôt de plus de 400'000 francs puisse être décidée sans aucune justification de ce changement.

En outre, la constitution de cette réserve a entraîné une augmentation du découvert au bilan. Par conséquent, la dissolution partielle doit être comptabilisée par ce compte, au découvert, sans influencer les comptes 2010.

Nous sommes donc d'avis que les résultats des comptes 2010 sont enjolivés par de tels artifices qui donnent l'illusion que ce déficit est maîtrisé, ce qui n'est hélas pas le cas.

Au lieu de ça, l'exécutif devrait proposer des moyens d'équilibrer les comptes en agissant sur la fiscalité ou le développement économique. Or, les artifices qu'il a choisis le dispensent de prendre ce type de responsabilités.

Le groupe du PCSI n'est pas satisfait de cette situation et, malgré cela, il acceptera les comptes, l'entrée en matière et les dépassements de crédits budgétaires.

Mme Anne Roy : Chacun d'entre nous a pu prendre connaissance des comptes 2010 de notre Municipalité qui bouclent avec un déficit de CHF 988'597.94 alors que le budget présageait d'un découvert de CHF 2'323'305.-.

Si la première impression est quelque peu réjouissante, il convient d'analyser plus en détail les principaux éléments qui les façonnent.

Les revenus augmentent de CHF 1'729'000.- par rapport au budget. Comme listés dans le rapport introductif, trois éléments (bénéfice sur la vente de l'immeuble, rue de Lorette, réévaluation du portefeuille des titres et dissolution d'une provision sur les impôts) représentent 1 million de francs de revenus extraordinaires. Pour le reste, il est à relever une légère augmentation des revenus d'impôts d'environ CHF 500'000.- de provenances diverses.

Dans la rubrique "recettes et contributions", il est à relever un manco d'environ CHF 600'000.- dans le partage des impôts avec d'autres communes et une augmentation de CHF 380'000.- de la contribution cantonale en faveur de l'action sociale.

Les charges, elles, augmentent de près de CHF 400'000.- par rapport au budget. Entretien des biens,

amortissements, œuvres sociales, action sociale et attributions aux financements spéciaux sont en augmentation. Alors que les charges du personnel en lien avec une surévaluation des cotisations à la Caisse de pensions, les intérêts passifs, les restitutions d'impôts à d'autres communes et les subventions destinées à la réhabilitation de la vieille ville sont en diminution.

Dès lors, il nous est permis le constat suivant : la crise économique a laissé effectivement des traces dans les comptes de la Municipalité.

Si les rentrées fiscales des personnes morales ont été en forte augmentation au niveau cantonal, tel n'a pas été le cas pour Porrentruy. Le renforcement et la diversification de notre tissu économique doit rester une priorité. Espérons que la nouvelle réjouissance de cette semaine sera suivie par d'autres. Porrentruy possède indéniablement des atouts à mettre en avant au travers d'un marketing renforcé.

Du côté des investissements et des crédits votés, leurs effets ne sont pas encore totalement visibles au niveau des comptes, les travaux y relatifs ayant été reportés dans le temps.

Comme nous avons déjà pu nous en rendre compte, notre marge de manœuvre face à notre plafond d'endettement admissible demeure restreinte. Depuis l'introduction d'une planification financière, nous disposons résolument d'un outil indispensable à une gestion financière rigoureuse.

Idéalement, il devrait être accompagné de mesures propres à réduire notre déficit structurel de façon à nous permettre de développer plus rapidement les nombreux dossiers qui se profilent déjà pour ces prochaines années. N'a-t-on pas entendu parler ce soir de patinoire et de piscine ?

A ce stade, le groupe PDC-JDC acceptera les dépassements de crédits budgétaires pour 2010. De même, il acceptera les comptes 2010. Il se réserve le droit d'intervenir sur le fond du sujet.

M. Patrick Raval : Avec une prévision budgétaire déficitaire projetée de CHF 2'323'305.-, 2010 ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices et nous retiendrons que les comptes ont été bouclés avec une réduction technique de CHF 300'000.-. La pression reste donc tendue sur les finances communales et, à ce jour, aucun remède n'a encore été prescrit pour stabiliser nos finances.

Notre groupe a pris note de la recette relativement inattendue particulière d'un million, montant heureux mais qui ne rentre pas dans les considérations techniques de la gestion budgétaire. Ce n'est pas la variation du cours des actions qui nous agite mais la détention. Pourquoi une commune détient des actions, dans quelles perspectives et avons-nous les moyens d'en supporter les risques ?

A noter encore que les comptes 2010 sont conformes à la planification financière, ce qui est important en regard de la marge d'autofinancement.

Sont donc acceptés les dépassements de crédits budgétaires ainsi que les comptes 2010. Notre groupe se montre donc favorable pour l'entrée en matière mais demeure réservé sur le fond du sujet.

M. Eric Pineau : Je vais tenter de répondre aux quelques questions qui ont été posées.

Juste une remarque à M. Godinat pour commencer, ce n'est pas 5'000 actions FMB mais 2'000. Sur le problème des montants, vous avez effectivement raison. Les actions FMB, au 31 décembre 2010, s'élevaient à 70 francs. Elles sont montées au mois de mars à 80 francs et sont redescendues en-dessous de 50 francs, aussi à cause de l'accident de Fukushima.

Pour répondre également à M. Cattin, je dirais que ce n'est pas l'organe de révision qui a voulu ce changement mais il nous l'a proposé. L'argument principal est le décret sur l'administration financière des communes; c'est principalement pour cette raison que le Conseil municipal a pris cette décision.

Vous l'avez dit, pourquoi on ne l'a pas fait avant ? Je n'ai pas de réponse à cette question mais aujourd'hui on doit le faire pour une question de lisibilité, de clarté au niveau des finances communales et par rapport au décret.

En ce qui concerne la dissolution de la réserve d'impôt, le fait de neutraliser les gains extraordinaires par un amortissement des pertes reportées aurait pour conséquence de rajeunir ou d'actualiser cette perte reportée. Donc, en péjorant les comptes 2010 par un amortissement des pertes, on péjore également les exercices futurs. Ca veut dire qu'on péjore sur une plus longue période. En finalité, cette perte reportée serait la même qu'on l'ait neutralisée ou pas.

Pour M. Raval, concernant le fait de se poser la question sur la détention de ces actions; oui, on devrait peut-être se poser la question. On a effectivement des actions; c'est une question que le Conseil municipal devra peut-être un jour étudier et voir ce qu'on va faire avec ces actions.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2010

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent de ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2010 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2010

M. le Président : Nous examinerons les comptes, chapitre par chapitre. Je remercie les personnes qui souhaitent intervenir de bien vouloir le manifester par un lever de main et si possible de donner la référence chiffrée pour que tout le monde puisse s'y retrouver.

Rapport introductif

R.à.s.

Administration

130.318.08 Frais recensement fédéral

M. Michel Hauser : Dans les comptes 2009, il y avait 6'079 francs, au budget 2010 il y avait 10'000 francs et, en définitive, il y a eu 1'393 francs de dépenses. On ne veut pas s'en plaindre mais peut-on nous expliquer cette différence ?

M. François Biedermann : Ces dépenses concernent les mises à jour du programme informatique. Donc, on paie les factures au moment où elles arrivent; je ne sais pas pourquoi la mise à jour a été aussi bon marché.

Travaux publics

R.à.s.

Affaires juridiques, police et militaire

R.à.s.

Hygiène publique

R.à.s.

Instruction, formation, culture, sport

R.à.s.

Action sociale

R.à.s.

Economie publique

R.à.s.

Finances

R.à.s.

Impositions

R.à.s.

Services communaux

R.à.s.

Répartition par nature

R.à.s.

Rendement des immeubles administratifs

R.à.s.

Rendement des immeubles financiers

825.312.02 Chauffage

Mme Aline Nicoulin : Alors que la Maison de l'enfance est en activité depuis octobre 2009 et alors qu'on cherche à économiser au niveau de l'énergie, on se demande pourquoi une somme de plus de 6'500 francs pour du mazout a été dépensée pour le bâtiment situé au Pré-Tavanne.

M. Eric Pineau : Les citernes ont été simplement remplies, je ne peux pas vous répondre plus simplement que cela.

Mme Aline Nicoulin : Pourquoi, on a remplies ces citernes alors que bâtiment n'est pas utilisé ?

M. Eric Pineau : J'avais zappé sur le lieu. Je n'ai pas d'explication.

Mme Aline Nicoulin : Et est-ce qu'on peut faire pour qu'il soit moins chauffé ?

M. Eric Pineau : Je vais voir cette problématique avec le Service des travaux publics et le responsable des bâtiments.

Comptes d'investissements

M. Marcel Godinat : On peut se poser la question de savoir si ces tableaux ne pourraient pas être un peu plus explicites parce qu'on ne voit pas si ces opérations se sont soldées par un déficit ou un bénéfice. C'est un vœu que nous soumettons, nous aimerions un résultat pour chaque opération.

M. François Biedermann : Au niveau de la dernière colonne, on a le disponible où les dépassements de crédits sont indiqués. Si c'est du négatif, c'est un dépassement, et si c'est un chiffre positif, c'est un disponible par rapport au crédit.

M. Marcel Godinat : On ne soupèse pas le coût pour la Commune de ces aménagements et les produits concernés. Par exemple, si on parle du lotissement de la Perche, vous indiquez les montants qui ont été votés pour la réalisation de ces terrains, on pourrait s'attendre à voir un tableau qui récapitule l'ensemble des dépenses à charge de la Commune et l'ensemble des recettes obtenues par la vente des terrains. On pourrait ainsi savoir ce que l'on perd ou que l'on gagne sur chaque opération.

M. Eric Pineau : Absolument, mais dans ce tableau-là il y a seulement les investissements et la récapitulation n'est pas faite. C'est vrai qu'on pourrait avoir un tableau qui fasse la récapitulation pour les lotissements.

Dans les premières pages de ces tableaux, on se trouve dans le cadre de travaux en cours. On verra peut-être plus loin dans ceux qui sont terminés.

Comptes de bilan et annexes

M. Michel Hauser : Je ne suis vraiment pas un spécialiste en comptabilité, mais je pense qu'en D2 on nous donne des chiffres, au niveau des colonnes, au débit de 122'313'278.23 francs et si l'on se réfère au

